



Fondation des Maisons de Retraite du district d'Aigle (FMRDA)

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL RÉSIDENCE GRANDE - FONTAINE À BEX

**concours de projets d'architecture et de paysage en procédure ouverte à 1 degré
conformément au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142**

(édition 2009)



perspective du projet lauréat

Rapport du jury

4 novembre 2020

TABLE DES MATIERES

1.	Objectifs du concours (résumé)	1
1.1	Situation générale et périmètre du concours	1
1.2	Objectifs et organisation générale de l'EMS	2
1.3	Programme des locaux	3
2.	PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	6
2.1	Maître de l'ouvrage et adjudicateur	6
2.2	Genre de concours, type de procédure	6
2.3	Conditions de participation	6
2.4	Conflits d'intérêts	7
2.5	Calendrier de la procédure	7
2.6	Prix et mentions	7
2.7	Attribution et ampleur des mandats envisagés	7
2.8	Documents demandés	8
2.9	Litiges et recours	8
3.	Jury	9
4.	Jugement	10
4.1	Dossiers remis	10
4.2	Examen préalable	11
4.3	Acceptation des projets au jugement	11
4.4	Organisation du jugement	12
4.5	Tours d'élimination	12
4.6	Tour de révision de l'ensemble des projets	14
4.7	Projets retenus pour expertises	14
4.8	Sélection des projets retenus au classement	15
4.9	Critiques détaillées des projets promus	16
4.10	Classement des projets	16
4.11	Attribution des prix	16
5.	RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY	17
5.1	Recommandations du jury	17
5.2	Considérations générales	18
5.3	Publication des résultats et exposition publique	18
5.4	Propriété des propositions	18
6.	Approbation	19
7.	Levée de l'anonymat	20
7.1	Projets classés	20
7.2	Autres projets	21
8.	Critiques du jury sur les projets classés	26
9.	Projets non classés	70

1. OBJECTIFS DU CONCOURS (RÉSUMÉ)

La Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle (FMRDA), fondation privée reconnue d'utilité publique et soumise à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP), met à disposition de la population 169 lits de gériatrie et de psychogériatrie compatibles pour des longs et courts séjours sur 3 sites :

- la Résidence des Diablerets (29 lits),
- la Résidence d'Aigle (40 lits et 9 places CAT),
- la Résidence Grande-Fontaine (100 lits et 6 places CAT) à Bex.

Compte tenu de l'évolution des besoins actuels, notamment l'augmentation des besoins pour la psychiatrie de l'âge avancé, l'objectif de la FMRDA pour le site de l'EMS Résidence Grande-Fontaine à Bex est de prendre en compte la volonté de la politique cantonale de prise en charge de la personne âgée qui passe par notamment un maintien à domicile et de nouvelles alternatives à l'hébergement afin de soutenir, le plus longtemps possible, l'autonomie des personnes âgées.

Le projet global prévoit la réalisation d'un bâtiment de 120 lits et d'intégrer un centre d'accueil temporaire de 12 places. La FMRDA souhaite adjoindre à la structure un centre de santé comprenant cabinets médicaux et autres prestataires paramédicaux (physiothérapeute, ergothérapeute, podologue, etc.) au service de l'EMS ainsi que de la population de la région.

L'objectif est de répondre à une large palette de missions et de prestations relevant de la gériatrie/psychogériatrie compatible et de la psychiatrie de l'âge avancé en hébergement long-séjour, court-séjour, séjour d'observation et accueil de jour. Dans ce sens, la ou les nouvelles constructions devront accueillir 3 missions organisées ainsi :

- un secteur de 96 chambres à 1 lit pour la gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé ;
- un secteur de 24 chambres à 1 lit pour du court-séjour ;
- un centre d'accueil temporaire (CAT) de 12 places.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de planification de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et du plan d'investissements de l'État. Ainsi, d'entente avec la DGCS, la FMRDA a lancé une procédure de mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire d'un concours de projets d'architecture et de paysage en procédure ouverte à un degré conformément au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

1.1 Situation générale et périmètre du concours

La FMRDA est propriétaire du DDP (droit distinct et permanent) 1123, situé route de l'Infirmier 17-19 à Bex. La surface de ce DDP représente 21'800 m², le tout affecté à la zone d'utilité publique.

Ce terrain est actuellement occupé par plusieurs bâtiments :

- à l'est, l'EMS Résidence Grande-Fontaine, actuellement en exploitation, avec 100 lits répartis dans des chambres à 1 et 2 lits ;
- à l'ouest, l'ancien hôpital ainsi qu'une extension de l'EMS.

Compte tenu des coûts disproportionnés pour mettre ces constructions aux normes DAEMS et respecter la Directive cantonale pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions du 7 juin 2017 (entre autres), la FMRDA a décidé de ne pas conserver ces bâtiments.

Le reste de la parcelle est occupé par un grand parc arboré, comprenant des espaces de délasserment, des voies d'accès et du stationnement.



Orthophoto du site
document sans échelle
Source :www.geo.vd.ch

1.2 Objectifs et organisation générale de l'EMS

L'objectif est de répondre à une large palette de missions et de prestations relevant de la gériatrie / psychogériatrie compatible et de la psychiatrie de l'âge avancé en hébergement long-séjour, court-séjour, séjour d'observation et accueil de jour. Le projet prévoit de passer de 100 à 120 lits et d'intégrer un centre d'accueil temporaire de 12 places. Dans ce sens, la ou les nouvelles constructions devront accueillir 3 missions (gériatrie, psychiatrie de l'âge avancé et court séjour) organisées comme suit :

- un secteur de 96 chambres à 1 lit (gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé) réparti en 3 unités d'accompagnement de 32 résidents chacune ; chaque unité d'accompagnement se compose de 2 unités de vie de 16 résidents ;
- un secteur de 24 chambres à 1 lit (1 unité d'accompagnement court-séjour répartie en 2 unités de vie de 12 résidents) ;
- 12 places CAT gériatrie et/ou PAA.

La FMRDA souhaite adjoindre à la structure un centre de santé comprenant cabinets médicaux et autres prestataires paramédicaux (physiothérapeute, ergothérapeute, podologue, etc.) au service de l'EMS ainsi que de la population de la région. Un café-restaurant ouvert au public complètera l'offre et permettra une mixité avec la population bellerine.

L'EMS Résidence Grande - Fontaine est organisé en 5 espaces distincts :

- A. les espaces privés, pour les résidents et leurs proches, et les espaces semi-privatifs, accessibles par les résidents et leurs proches,
- B. les espaces collectifs, accessibles par tous,
- C. les espaces professionnels, accessibles par le personnel,
- D. les espaces professionnels privés, hors DAEMS, complémentaires à la Résidence Grande - Fontaine, tels que des cabinets médicaux,
- E. les espaces extérieurs, accessibles par tous.

La distinction de ces espaces permet un respect de l'intimité du résident, évite le sentiment d'intrusion et favorise un bon accueil des visiteurs. Cette distinction permet au résident et au cercle restreint des proches une discrétion et un respect de l'intimité dans les situations d'accompagnement des personnes en fin de vie.

Le concept d'agrandissement et de rénovation de l'EMS Résidence Grande-Fontaine ne peut se faire que si l'EMS assure le maintien sur site – pour des raisons d'exploitation - d'au minimum 80 résidents. Dans ce sens, les participants devaient démontrer la pertinence de leur proposition en illustrant le phasage du projet assurant le maintien des activités et de minimum 80 lits sur le site.

1.3 Programme des locaux

Le programme de locaux a été établi conformément aux Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois du 1^{er} février 2019.

n° local	dénomination	nombre	surface nette (m ²)	surface nette totale (m ²)
1.	GÉRIATRIE ET PSYCHIATRIE DE L'ÂGE AVANCÉ			
101	chambre à 1 lit	96	17.5	1'680
102	salle de bains privative	96	3.80	365
103	séjour d'unité	6	24	144
104	salle à manger d'unité	6	18	108
105	office	6	15	90
106	balcon ou loggia	3	12	36
107	local d'équipe d'accompagnement	3	25	75
108	salle commune de douche	3	12	36
109	WC adaptés aux personnes handicapées (uniquement pour les résidents)	3	3	9
110	WC du personnel (H / F)	3	2	6
111	dépôt linge propre	6	4	24
112	dépôt de linge sale et local vidoir	6	11	66
113	local de nettoyage	3	4	12
114	dépôt de matériel	3	6	18
115	local de matériel médical	3	12	36
Total				2'669

n° local	dénomination	nombre	surface nette (m ²)	surface nette totale (m ²)
2. COURT-SÉJOUR				
201	chambre à 1 lit	24	17.5	420
202	salle de bains privative	24	3.80	91
203	séjour d'unité	2	18	36
204	salle à manger d'unité	2	16	32
205	office	1	20	20
206	balcon	1	12	12
207	local d'équipe d'accompagnement	1	25	25
208	salle commune de douche	1	12	12
209	WC adaptés aux personnes handicapées (uniquement pour les résidents)	1	3	3
210	WC du personnel (H / F)	1	2	2
211	dépôt linge propre	2	4	8
212	dépôt de linge sale et local vidoir	2	11	22
213	local de nettoyage	1	4	4
214	dépôt de matériel	1	6	6
215	salle d'entretiens	1	12	12
216	hall d'entrée indépendant	1	25	25
Total			718	

3. CENTRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE (CAT) Pour 12 places				
301	hall d'entrée et vestiaires	1	24	24
302	séjours communs	2	24	48
303	espace de repos	1	24	24
304	local d'entretien	1	12	12
305	bureau animatrice	1	12	12
306	WC adapté aux personnes handicapées	1	3	3
307	WC + douche adaptés aux personnes handicapées	1	4	4
308	WC du personnel (H / F)	1	2	2
309	dépôt de matériel	1	10	10
Total			139	

4. ESPACES COLLECTIFS pour l'ensemble des 120 résidents				
401	couvert d'entrée			
402	hall d'entrée avec accueil, séjour(s) commun(s), cafétéria et vestiaire	1	180	180
403	espace fumeur	1	20	20
404	salle à manger commune (restaurant)	1	270	270
405	local matériel	1	20	20
406	cuisine de production	1	280	280
407	salle d'activités polyvalentes	2	48	96
408	espace bien-être	1	16	16
409	espace de soins esthétiques coiffeur / pédicure / esthéticienne	1	20	20
410	espace de recueillement	1	12	12
411	WC adaptés aux personnes handicapées (yc visiteurs)	2	3	6
412	WC du personnel (H + F)	2	2	4
413	local de nettoyage	1	6	6
414	dépôt de matériel	2	12	24
Total			954	

n° local	dénomination	nombre	surface nette (m ²)	surface nette totale (m ²)
5. ESPACES PROFESSIONNELS ET LOCAUX TECHNIQUES				
501	bureau direction	1	12	12
502	bureaux administratifs individuels	3	12	36
503	bureaux administratifs groupés	2	32	64
504	bureaux administratifs groupés	1	35	35
505	salle polyvalente pour les colloques et la formation	1	30	30
506	salles d'entretiens	1	12	12
507	matériel et archives	1	8	8
508	local médical / paramédical	1	18	18
509	local de pharmacie	1	20	20
510	buanderie	1	140	140
511	vestiaire femmes (134 employées)	1	107	107
512	vestiaire hommes (34 employés)	1	27	27
513	vestiaire cuisine (19 employés)	2	12	24
514	salle de pause pour le personnel	1	111	111
515	local de nuit / local allaitement	1	10	10
516	local d'intendance technique	1	12	12
517	dépôt pour les produits de nettoyage	1	10	10
518	dépôt pour l'EMS	1	120	120
519	dépôt pour les résidents	1	96	96
520	installations techniques	1	250	250
521	local informatique	1	10	10
522	dépôt pour les conteneurs	1	20	20
523	abri PC	1	277	277
Total			1'449	
6. CABINET DE GROUPE (ESPACES PROFESSIONNELS HORS DAEMS)				
601	salles de consultation	3	25	75
602	réception / secrétariat	1	12	12
603	salle d'attente	1	15	15
604	local d'analyse	1	20	20
605	salle de pause	1	18	18
606	vestiaires	1	10	10
607	WC adaptés aux personnes handicapées	1	4	4
608	WC (H + F)	2	2	4
609	local de stockage	1	12	12
610	local / armoire informatique	1	10	10
Total			180	
8. ESPACES EXTÉRIEURS				
801	terrasses	--	--	--
802	aménagements paysagers extérieurs	1	1'920	1'920
803	dépôt outil et meuble de jardin	1	--	--
804	places de stationnement	75	--	--
805	places de stationnement handicapés	2	--	--
806	places de stationnement pour minibus	3	--	--
807	place de livraison (matériel, cuisine, laverie, ...)	2	--	--
808	places de parc deux-roues (vélo / scooter / moto)	40	--	--

2. PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

- 2.1 Maître de l'ouvrage et adjudicateur** Le Maître de l'ouvrage, organisateur du concours et adjudicateur, est la Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle (FMRDA), représentée par son président Monsieur Philippe Grobéty et le directeur de l'EMS Résidence Grande-Fontaine Monsieur Thierry Michel.
- La Fondation a été assistée par le bureau Plarel SA, architectes et urbanistes associés à Lausanne pour l'organisation du concours.
- 2.2 Genre de concours, type de procédure** Le concours était un concours de projets d'architecture et de paysage organisé en procédure ouverte, en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.
- Le concours a été anonyme et à un degré. Le jury s'est réservé le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui seraient restés en lice, conformément au chapitre 5.4 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).
- La participation au concours a impliqué pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participants, l'acceptation des clauses du programme du concours, des réponses aux questions et du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).
- 2.3 Conditions de participation** Le concours était ouvert aux équipes pluridisciplinaires constituées d'un architecte, pilote de l'équipe et d'un architecte paysagiste, établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :
- Pour les architectes :
- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses, soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses ou d'un diplôme jugé équivalent ;
 - être inscrit au Registre suisse REG des architectes au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).
- Pour les architectes - paysagistes :
- être titulaire d'un diplôme d'architecture du paysage délivré par l'une des deux Hautes Ecoles Spécialisées suisses, soit par l'Hepia, par la HSR de Rapperswil ou d'un diplôme étranger jugé équivalent ;
 - être inscrit au Registre suisse des architectes-paysagistes REG A ou B.
- La constitution d'un groupe pluridisciplinaire composé d'un architecte et d'un architecte-paysagiste était obligatoire, chaque architecte et architecte - paysagiste ne pouvant faire partie que d'une seule équipe.
- Ces conditions de participation devaient être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure.

- 2.4 Conflits d'intérêts** Les bureaux et leur personnel ne doivent pas se trouver en conflit d'intérêts avec un membre ou un suppléant du jury, par analogie à l'article 12.2 du règlement SIA 142 édition 2009.
- Pour l'interprétation de l'article 12.2 du règlement SIA 142 édition 2009, les candidats peuvent consulter le document "Conflits d'intérêts" publié par la commission SIA 142/143 sur le site www.sia.ch sous la rubrique "Concours-lignes directrices".
- Les membres du jury, ainsi que les experts et les suppléants se sont engagés à ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts entre eux et les participants durant le concours.
- 2.5 Calendrier de la procédure** Le programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.
- Le programme du concours a été approuvé par le jury et le Maître d'ouvrage en date du 12 février 2020.
- L'ouverture du concours a été publiée le vendredi 15 mai 2020 sur le site Internet www.simap.ch et reprise dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud, ainsi que dans le journal de la SIA (Tracés).
- Les fonds de maquette ont pu être retirés depuis le vendredi 15 mai 2020 après que la conformité des candidatures aux conditions de participation eut été contrôlée.
- Les participants ont posé anonymement des questions dans le délai du vendredi 12 juin 2020 ; le jury y a répondu le 26 juin 2020 via www.simap.ch.
- Les candidats devaient s'inscrire par écrit à l'adresse du concours au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au vendredi 4 septembre 2020. Il est à noter que le délai d'inscription était un délai d'ordre au-delà duquel les participants devaient supporter les conséquences s'ils devaient attendre la livraison de la maquette.
- 2.6 Prix et mentions** La somme globale des prix et mentions éventuelles s'élevait à CHF 235'000.- hors taxes (HT) pour l'attribution d'au minimum trois prix et de mentions éventuelles.
- Selon l'article 17.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), des mentions pouvaient être attribuées pour 40% de cette somme au maximum.
- 2.7 Attribution et ampleur des mandats envisagés** Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury pouvait recommander pour la poursuite des études un projet mentionné, à condition qu'il se trouve placé au 1er rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.
- Le Maître de l'ouvrage a l'intention de confier aux auteurs du projet (architecte et architecte-paysagiste) recommandés par le jury le mandat complet d'architecte et d'architecte-paysagiste pour les études et la réalisation, soit à 100% des prestations ordinaires selon les normes SIA 102 et 105, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions et des autorisations de construire, des délais référendaires et des modifications qui pourraient être demandées par le Maître de l'ouvrage.

Conformément aux clauses du programme du concours, si le Maître de l'ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que le bureau lauréat soit complété par des spécialistes choisis d'un commun accord entre le Maître de l'ouvrage et l'auteur du projet. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du bureau lauréat et sont donc compris dans les honoraires de ce dernier.

En cas d'interruptions du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

2.8 Documents demandés

- plan de situation échelle 1 : 500, comportant les constructions existantes, l'implantation des constructions projetées, les projections des sous-sols, les accès et places de parc, les aménagements extérieurs, l'arborisation conservée, celle abattue ainsi que celle nouvellement plantée, les entrées des bâtiments ainsi que les cotes d'altitude du terrain aménagé;
- plans de tous les niveaux échelle 1 : 200, comportant la désignation des locaux (abréviation DAEMS), leur numérotation, leur surface nette, les cotes d'altitude des niveaux finis et la situation des coupes ;
- coupes et façades échelle 1 : 200, avec indication du terrain naturel et aménagé et la cote d'altitudes des différents niveaux;
- plan coté d'une chambre d'hébergement échelle 1: 50, avec mobilier et sanitaires ;
- coupe constructive significative du projet de la façade échelle 1: 50, sur toute la hauteur du bâtiment avec une légende de matérialisation ;
- textes et schémas explicatifs, etc. expliquant le parti architectural et paysager, les qualités paysagères et écologiques du projet, le phasage éventuel du projet assurant le maintien des activités ainsi que l'approche en matière environnementale et les réponses au développement durable,
- la réduction des plans de tous les niveaux à l'échelle 1 : 1'000 avec code couleurs des fonctions selon le programme des locaux ;
- un dossier technique format A4 contenant le calcul du cube, la surface de plancher selon la norme SIA 416, les surfaces de plancher d'hébergement, ainsi que le tableau des surfaces des locaux;
- une maquette du projet échelle 1/500 réalisée sur le fond obtenu, terrain et volumes bâtis en blanc.

2.9 Litiges et recours

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis officiels) et sur le site www.simap.ch.

Les décisions du Maître de l'ouvrage relatives à la sélection ou à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 10 jours dès la notification.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA142, art. 28.1.

3. JURY

Le jury était constitué de :

Président <i>membre non professionnel</i>	Philippe GROBÉTY	président du Comité de Direction de la FMRDA
Membres professionnels	Jean-Christophe CHATILLON	architecte EPF, représentant de la DGCS
	Marie GÉTAZ	architecte EPF SIA
	Adrian KRAMP	architecte BSA SIA SWB
	Jean-Yves LE BARON	architecte-paysagiste FSAP
	Sandrine MOESCHING-HUBERT	architecte HES SIA
	Christina ZOUMBOULAKIS	architecte EPFL, SIA, urbaniste FSU
Membres non-professionnels	Alberto CHERUBINI	municipal de la Commune de Bex
	Jean-Michel CLERC	membre du Comité de Direction de la FMRDA
	Thierry MICHEL	directeur de l'EMS Résidence Grande-Fontaine
Suppléants professionnels	Maxime MONNIER	architecte-paysagiste HES FSAP
	Basile SAVOCA	architecte HES GPA
Suppléants non-professionnels	Corinne BALLIF-GROGNOUZ	présidente du Conseil de la FMRDA
	Jean-Louis BORNAND	membre du Comité de Direction de la FMRDA
	Monsieur Jean-Louis BORNAND n'a pas pu participer à la séance de jugement du mercredi 4 novembre 2020, étant membre suppléant, son absence n'a pas porté préjudice.	
	Sinon, le jury a toujours siégé au complet.	
<i>Spécialistes-conseils</i>	Christian BRIDEVAUX	service technique et police des constructions de la Commune de Bex
	Daniel DORSAZ	économiste de la construction, IEC SA
	Guida GRANCHO	infirmière Cheffe Adjointe de l'EMS Résidence Grande-Fontaine
	Julien JAKUBOWSKI	physicien du bâtiment, Enpleo Sàrl (expertise développement durable)
	Bernard LAURENT	directeur de l'EMS La Résidence à Aigle
	Mme Audrey MAYOR	responsable du secteur socioculturel de l'EMS Résidence Grande-Fontaine
	Damien POFFET	hydrogéologue CHYN, géographe BSc, ABA-GEOL SA
	Francine ROLLOT	ancienne directrice de l'EMS Résidence Grande-Fontaine.

4. JUGEMENT

4.1 Dossiers remis Tous les documents, sous réserve des maquettes, devaient soit être déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat au plus tard le vendredi 18 septembre 2020 à 16h00, soit être envoyés par la poste à l'adresse du secrétariat du concours jusqu'au vendredi 18 septembre 2020, la date et l'heure du timbre postal faisant foi.

La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat du concours avec la mention de la devise.

Les propositions ont été numérotées selon l'ordre chronologique de réception (date et heure) des documents, à savoir :

- 1 IZUMI
- 2 "Entre les arbres"
- 3 Le Jardin en Mouvement
- 4 BACCIS
- 5 UN AUTOMNE AU PARC
- 6 DU SEL EN CUBES
- 7 Marguerite
- 8 MARIUS ET JEANNETTE
- 9 DEUX GARDENIAS
- 10 La maison dans la forêt
- 11 GLOUGLOUGLOUGLOU
- 12 GIROUETTE
- 13 IN-OUT
- 14 "Coquelicot"
- 15 PLACE DU VILLAGE
- 16 Lemniscates
- 17 4 saisons
- 18 Après de mon arbre
- 19 Bernadette, Edith et tonton Xavier
- 20 ENSEMBLE
- 21 Les petits ruisseaux
- 22 Möbius
- 23 ANNEAUX LIES
- 24 SLOWFOX
- 25 DIALOGUE(S)
- 26 Et si on vivait tous ensemble
- 27 La Colline
- 28 Chasselas
- 29 RESSOURCES
- 30 CONTINUUM
- 31 "Paul et Clémence"
- 32 Lady Marlène
- 33 Un, deux, trois, quatre
- 34 PARC & SMILE

4.2 Examen préalable

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau Plarel SA, cet examen a pris en compte le règlement programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

A. Remise des projets et des maquettes

34 projets ont été rendus. Le contrôle de réception des projets a été effectué par l'organisateur qui a consigné dans un procès-verbal la date et l'heure de réception des projets reçus avec la mention de la devise.

Tous les documents, sous réserve des maquettes, ont été déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat ou envoyés par poste dans les délais impartis, à savoir le vendredi 18 septembre 2020.

Les maquettes ont été livrées sous couvert de l'anonymat dans les délais impartis, soit le vendredi 2 octobre 2020 à l'administration communale de Bex (service technique).

B. Documents demandés / anonymat

Les exigences demandées au point 1.18 du programme du concours ont été, dans l'ensemble, respectées. Les quelques dérogations et omissions constatées lors de l'analyse technique préalable ne portaient pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation. Ainsi,

- les projets étaient complets dans leurs parties essentielles ;
- les projets ont semblé tous compréhensibles et ne laissent pas supposer d'intentions déloyales ;
- les enveloppes cachetées ont été retirées des portefeuilles et mises en lieu sûr. Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat ;
- les CD / clés USB ont été mis en lieu sûr. L'anonymat des fichiers des projets retenus pour le dernier tour a été vérifié avant usage des données par un expert neutre.

C. Dérogations au règlement programme

Les projets ont répondu dans l'ensemble au cahier des charges ainsi qu'au programme des locaux, avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation.

4.3 Acceptation des projets au jugement

A. Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1a (proposition livrée hors délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, incompréhensible, qui laisse supposer des intentions déloyales ou ayant enfreint la règle de l'anonymat).

Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement.

B. Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1b (proposition qui s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels).

Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement.

4.4 Organisation du jugement

Le jury s'est réuni au complet les mercredi 7 et jeudi 8 octobre ainsi que le mercredi 4 novembre 2020 pour examiner et juger les projets exposés dans une salle à Bex.

La procédure du déroulement des travaux du jury a d'emblée été définie et les principaux enjeux du concours ainsi que les critères de jugement ont été rappelés (point 1.24 du programme du concours), à savoir :

- qualité des espaces extérieurs : rapport et interaction avec le contexte bâti existant et nouvellement construit ainsi qu'avec le contexte naturel, qualités paysagères des espaces extérieurs et des aménagements projetés ;
- qualités architecturales : qualité spatiale, ambiance intérieure, qualité de l'éclairage naturel, facilité d'orientation ;
- phasage : réalisation maintenant l'activité de l'EMS sur le site dans le respect de la fonctionnalité de l'EMS et d'une économie de moyens ;
- économie générale du projet : respect de l'objectif économique, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation, rationalité des circulations et fonctionnalité de la proposition ;
- prise en compte des contraintes : respect des directives DAEMS 2019, tant dans les critères quantitatifs que qualitatifs, respect du cahier des charges et du programme des locaux.

Le jury a siégé en s'engageant à respecter l'aspect confidentiel des débats. Tous les membres et suppléants ont participé aux délibérations et ont pu exprimer leur point de vue.

Le jury a, dans un premier temps, pris connaissance individuellement des projets. Lors du premier tour en plénum, les membres professionnels ont présenté les propositions en tenant compte des critères d'appréciation.

Le jugement s'est déroulé par tours éliminatoires. Tous les projets apportent une contribution pour le choix du projet lauréat et permettent, en comparaison entre eux, de relever des différences qualitatives et de mieux cerner le potentiel du lieu. Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement étaient sous-jacents, le jury a développé et approfondi à chaque tour les critères d'appréciation sur lesquels il met plus particulièrement son accent.

Au cours du jugement, le jury a effectué une visite du site afin de se conforter dans ses prises de position.

Seuls les projets retenus pour le classement final ont fait l'objet d'un commentaire individuel écrit.

4.5 Tours d'élimination

A l'occasion du premier tour, le jury a estimé que certaines propositions témoignaient d'une mauvaise compréhension de la problématique du concours, notamment quant à l'implantation du projet dans le site ainsi que le rapport et l'interaction avec le contexte naturel existant.

Ainsi, d'un commun accord, le jury n'a pas retenu au 1^{er} tour d'élimination les 4 propositions suivantes :

- 2 "Entre les arbres"
- 19 Bernadette, Edith et tonton Xavier
- 27 La Colline
- 29 RESSOURCES

A l'occasion du second tour, le jury a examiné tous les projets en mettant en exergue l'insertion dans le site, le rapport entre le construit et l'environnement bâti et naturel, la concordance entre la volumétrie proposée et les espaces extérieurs, les accès et parcours piétons et automobiles.

Les projets qui ne répondaient que partiellement aux critères ont été écartés.

Ainsi, d'un commun accord, le jury n'a pas retenu au 2^e tour d'élimination les 16 propositions suivantes :

- 1 IZUMI
- 4 BACCIS
- 6 DU SEL EN CUBES
- 8 MARIUS ET JEANNETTE
- 13 IN-OUT
- 16 Lemniscates
- 17 4 saisons
- 21 Les petits ruisseaux
- 22 Möbius
- 23 ANNEAUX LIES
- 25 DIALOGUE(S)
- 26 Et si on vivait tous ensemble
- 30 CONTINUUM
- 31 "Paul et Clémence"
- 33 Un, deux, trois, quatre
- 34 PARC & SMILE

Le jury a procédé à un nouvel examen des projets restants. Avant de débiter le 3^e tour d'élimination, le jury a demandé aux représentants de l'EMS de rappeler le concept d'hébergement, du fonctionnement du programme médico-social et de l'organisation des unités de soins.

Ces considérations ont permis au jury d'approfondir l'examen des projets retenus après le premier tour et d'écarter à l'unanimité les 6 propositions suivantes au 3^e tour d'élimination, parce qu'elles ne présentent pas le potentiel global attendu notamment concernant le concept d'hébergement et à l'organisation des différentes composantes du programme médico-social :

- 3 Le Jardin en Mouvement
- 11 GLOUGLOUGLOUGLOU
- 20 ENSEMBLE
- 24 SLOWFOX
- 28 Chasselas
- 32 Lady Marlène

Le jury a procédé à un 4^e tour d'élimination en analysant les projets restants selon l'ensemble des critères du programme du concours.

Après cet examen, le jury à l'unanimité n'a pas retenu, malgré leurs qualités, les 3 propositions suivantes :

- 12 GIROUETTE
- 14 "Coquelicot"
- 15 PLACE DU VILLAGE

4.6 Tour de révision de l'ensemble des projets Avant de procéder à un examen approfondi des 5 projets restants, le jury a effectué un tour de révision et passé en revue avec beaucoup d'attention les 29 projets non sélectionnés.

Il a ainsi confirmé les éliminations des projets aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e tours.

4.7 Projets retenus pour expertises Ainsi, les 5 projets restant en lice et promis à un examen et des expertises comparatives sont les suivants :

- 5 UN AUTOMNE AU PARC
- 7 Marguerite
- 9 DEUX GARDENIAS
- 10 La maison dans la forêt
- 18 Auprès de mon arbre

Examen approfondi du programme des locaux

L'examen approfondi des 5 projets sélectionnés, réalisé par le bureau Plarel SA à Lausanne, a porté sur le respect du programme des locaux et la vérification des surfaces nettes prescrites dans le programme des locaux (point 4 du programme du concours).

La surface de plancher d'hébergement, correspondant à la surface de plancher des espaces privés et semi-privés, de chaque projet retenu a été calculée pour savoir si ces nouvelles constructions répondaient aux directives et aux exigences spécifiques applicables aux ouvrages subventionnés par l'Etat de Vaud selon les DAEMS 2019.

Expertise utilisateurs

Effectuée par Mme Guida GRANCHO, Infirmière Cheffe adjointe EMS Résidence Grande-Fontaine, Mme Audrey MAYOR, Responsable secteur socio-culturel de l'EMS Résidence Grande-Fontaine, et M. Bernard LAURENT, Directeur de l'EMS la Résidence à Aigle, l'expertise «utilisateurs» a abordé les propositions retenues sous l'angle du respect du concept d'hébergement de l'EMS ainsi que la manière dont sont organisées les différentes unités de vie et unités d'accompagnement, ainsi que leurs relations avec les espaces collectifs et professionnels.

De même, les experts ont étudié les différents accès (visiteurs, professionnels, logistiques), la mise en réseau des différentes distributions horizontales et verticales, ainsi que les qualités spatiales des séjours communs et collectifs et des différentes salles à manger. Enfin, une attention particulière a été portée sur la disposition des chambres, des locaux de soins et aux déambulations offertes aux résidents.

Expertise développement durable

Le rapport du concept énergétique et développement durable a été élaboré par M. Julien JAKUBOWSKI, physicien du bâtiment, bureau Enpleo Sàrl à Lausanne. Les thématiques suivantes ont été abordées : besoin en ressources naturelles pour la construction (énergie grise), efficacité de l'enveloppe thermique, rapport à l'extérieur (lumière et ventilation naturelles), en relevant pour chaque proposition leurs particularités propres (points forts et points faibles), permettant ainsi d'avoir une appréciation globale du projet.

Expertise accessibilité et faisabilité technique

M. Christian BRIDEVAUX, ingénieur au Service technique de la commune de Bex, a procédé à une analyse portant sur la conformité des aménagements extérieurs avec la loi sur les routes (notamment l'art 36), le raccordement des accès sur le réseau routier existant, le positionnement des arrêts de bus ainsi que l'intégration du projet et impact avec le voisinage (risque d'opposition).

Expertise dangers naturels

Compte tenu que le secteur soit touché par des dangers naturels (risques d'inondations par crues et effondrements), une expertise des 5 projets retenus a été réalisée par M. Damien POFRET, hydrogéologue CHYN, géographe BSc du bureau ABA-GEOL SA à Payerne. Pour chaque projet, l'utilisation des espaces intérieurs et notamment des sous-sols, le positionnement des entrées, le positionnement des ouvertures exposées à l'inondation et le positionnement des voies d'évacuation des sous-sols ont été évalués.

Expertise économique comparative

L'expertise économique comparative a été effectuée par M. Daniel DORSAZ, économiste chez IEC SA à Lausanne. Elle a consisté à calculer, sur la base des dessins remis et selon les normes SIA 116 et 416, les volumes bâtis, la surface bâtie au sol, la surface de plancher brute totale, la surface des façades et la surface des toitures de chacun des projets sélectionnés.

L'expertise comportait surtout une approche du coût de construction du bâtiment proposé, par macro-éléments (méthode CFE) des frais de construction CFC 1 à 5 et à présenter ces résultats de manière comparative.

L'expertise a montré que l'écart entre les 5 propositions étudiées est de l'ordre d'environ 15% entre le projet le plus coûteux et le moins cher, principalement en raison des différences de surface de plancher et de volume bâti. Au vu des écarts financiers entre les différents projets, il a été évalué que le prix ne devrait pas être prépondérant puisqu'à ce stade des études tous les projets peuvent faire l'objet d'optimisations.

Les résultats de ces expertises ont été présentés au jury le 4 novembre 2020 et intégrés dans les critiques détaillées des 5 projets retenus.

4.8 Sélection des projets retenus au classement

Après avoir pris connaissance du résultat des expertises, le jury a poursuivi la critique des cinq projets sélectionnés.

Tour de repêchage

Avant de procéder au classement définitif, le jury a passé en revue encore une fois, avec beaucoup d'attention, les 29 projets non sélectionnés.

Ainsi, les cinq projets sélectionnés ont été promus au classement.

4.9 Critiques détaillées des projets promus Avant de classer les cinq projets, le jury rédige une critique détaillée des projets retenus (figurant au chapitre 8 du présent rapport).

Après une discussion approfondie, il est ressorti un certain nombre d'enseignements qui ont guidé le jury dans la sélection des projets primés et le classement définitif.

Au fil des débats, s'est progressivement imposée une proposition qui s'est avérée répondre avec pertinence aux problèmes posés, notamment les critères de qualité spatiale, architecturale et fonctionnelle de la nouvelle construction, de la préservation de l'important patrimoine arboré ainsi que de la prise en compte du concept d'hébergement et de vie collective dans l'EMS et des équipements qui l'accompagnent.

4.10 Classement des projets Après délibération et une ultime comparaison des projets, considérant l'ensemble des critiques et du jugement, le jury décide, à l'unanimité, de classer les projets de la manière suivante :

1^{er} rang 05 UN AUTOMNE AU PARC

2^e rang 18 Au près de mon arbre

3^e rang 10 La maison dans la forêt

4^e rang 09 DEUX GARDENIAS

5^e rang 07 Marguerite

4.11 Attribution des prix Au terme des délibérations, le jury décide à l'unanimité d'attribuer les prix suivants :

1^{er} rang 05 UN AUTOMNE AU PARC 1^{er} prix 70'000.- CHF HT

2^e rang 18 Au près de mon arbre 2^e prix 55'000.- CHF HT

3^e rang 10 La maison dans la forêt 3^e prix 50'000.- CHF HT

4^e rang 09 DEUX GARDENIAS 4^e prix 35'000.- CHF HT

5^e rang 07 Marguerite 5^e prix 25'000.- CHF HT

5. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

5.1 Recommandations du jury

Le jury ainsi que le maître de l'ouvrage tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 34 participants qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'architecture que du paysage. La diversité des propositions présentées leur ont permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.

A l'unanimité, le jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n°5 UN AUTOMNE AU PARC par ses auteurs, en tenant compte des critiques et des recommandations émises. Conformément au 5e alinéa du préambule du règlement SIA 142, le Maître de l'ouvrage entend confier le mandat complet des prestations ordinaires à l'auteur du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions, des autorisations de construire, des délais référendaires et des demandes de modifications qui pourraient être demandées par le Maître d'ouvrage et / ou les services subventionneurs de l'Etat de Vaud et de la Commune de Bex.

Conformément à l'article 1.12 du programme du concours, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjoindre au lauréat, en tout temps, des spécialistes agréés par l'auteur du projet pour garantir un développement de celui-ci dans le sens des objectifs visés (maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts). Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires de l'équipe lauréate.

Conformément aux remarques contenues dans la critique, ce projet contient un fort potentiel de développement qu'il s'agira de mettre en œuvre dans la poursuite des études. Le jury engage les auteurs à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet en prenant en compte les recommandations suivantes :

Le jury insiste en particulier sur les qualités suivantes à préserver :

- le maintien de l'ensemble du patrimoine arboré permettant de réaliser un grand parc public du nord au sud du site, avec un ombrage de qualité ;
- le dispositif architectural crénelé qui assure une bonne gestion des différentes entrées au bâtiment (en relation avec chaque partie du programme) et qui offre une succession de terrasses ouvertes sur le parc ;
- la différenciation claire des flux, publics à l'ouest, privés et de service au sud ;
- le fonctionnement des unités d'accompagnement, succession de « maisonnées » à taille humaine qui répondent bien au concept pédagogique Montessori.

Le jury souhaite certaines améliorations notamment concernant les points suivants :

- développer les aménagements extérieurs et le stationnement à l'ouest du bâtiment en collaboration avec la commune de Bex ;
- optimiser le positionnement et les dimensions des locaux secondaires ;
- veiller à l'économicité du projet en regard des Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois (DAEMS) ;
- développer l'accès livraison et la trémie du parking souterrain en veillant à maintenir la relation entre le quartier sud et le parc.

5.2 Considérations générales

Le jury tient à préciser que le présent rapport n'a pas la prétention de livrer l'ensemble des réflexions émises lors de l'analyse approfondie des projets établis par les participants. Il résume cependant l'essentiel des débats permettant au Maître de l'ouvrage de se déterminer sur la base de notions objectives.

Les critiques détaillées résultent de la comparaison des propositions étudiées et ne peuvent être dissociées du contexte dans lequel elles se sont exprimées. Elles n'ont donc aucun caractère absolu.

D'une manière générale, les projets sont de qualité et présentent des solutions intéressantes et diverses aux différents problèmes posés, notamment en relation avec le parc et son patrimoine arboré. Les architectes ainsi que les architectes-paysagistes ont bien compris l'enjeu et les intentions du programme. Cependant, certains participants ont trouvé des partis jugés meilleurs que d'autres pour les résoudre.

Le jury a grandement apprécié la qualité et la diversité des propositions présentées et tient à remercier tous les participants de leur contribution. Tous les projets retenus au dernier tour présentaient des qualités intéressantes sur plusieurs points mais également des défauts plus ou moins importants.

Le jury engage également le Maître de l'ouvrage et la Commune de Bex à mettre en œuvre la révision de la planification régissant l'usage de la parcelle occupée par l'EMS afin de pouvoir réaliser le projet recommandé tout en préservant le patrimoine arboré existant.

Le jury remercie l'ensemble des participants de leur participation.

5.3 Publication des résultats et exposition publique

Les résultats du concours sont publiés dans les journaux qui en ont annoncé l'ouverture.

L'exposition est ouverte au public du **mardi 8 décembre au vendredi 18 décembre 2020** de 17h30 à 19h00 du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le samedi, au Collège de la Grande Servanne, Route de la Servanne 3, 1880 Bex.

L'exposition est fermée le dimanche.

Compte tenu des mesures imposées par la situation sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser le vernissage de l'exposition.

5.4 Propriété des propositions

Conformément au point 1.26 du programme du concours, les projets primés sont la propriété du Maître de l'ouvrage.

Les autres propositions peuvent être retirées

du lundi 11 janvier au vendredi 29 janvier 2021,

auprès du secrétariat du concours à l'adresse suivante :

Plarel SA, architectes et urbanistes associés
Boulevard de Grancy 19 A, 1006 Lausanne
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Avant tout retrait des projets, les participants sont priés de prendre contact avec la réception du secrétariat du concours au 0041 (0)21 616 69 15.

Passé ce délai, les documents non récupérés seront détruits.

6. APPROBATION

Le présent rapport est adopté par le jury le 4 novembre 2020

président du jury

M. Philippe GROBÉTY



membres professionnels

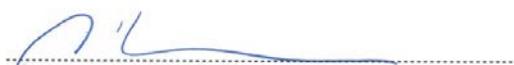
M. Jean-Christophe CHATILLON



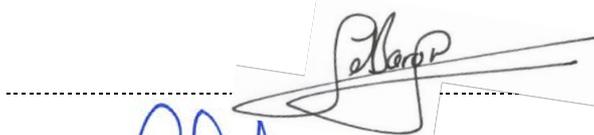
Mme Marie GÉTAZ



M. Adrian KRAMP



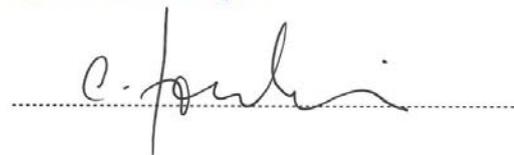
M. Jean-Yves LE BARON



Mme Sandrine MOESCHING-HUBERT



Mme Christina ZOUMBOULAKIS



membre professionnel suppléant

M. Maxime MONNIER



M. Basile SAVOCA

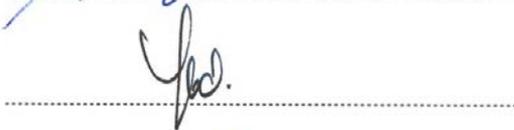


membres non professionnels

M. Alberto CHERUBINI



M. Jean-Michel CLERC



M. Thierry MICHEL

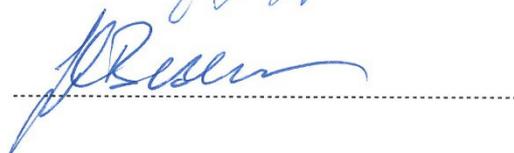


membres non professionnels suppléants

Mme Corinne BALLIF-GROGNOUZ



M. Jean-Louis BORNAND



7. LEVÉE DE L'ANONYMAT

A la suite des conclusions et recommandations du jury et après que le jury ait signé le présent rapport, son président M. Philippe GROBÉTY a levé l'anonymat des projets en vérifiant le droit de participation de leurs auteurs.

7.1 Projets classés

1^{er} rang – 1^{er} prix	n° 05	UN AUTOMNE AU PARC
	<i>Architecte</i> Ville / pays	Counson architectes sàrl Nyon / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i> Ville / pays	La Touche Verte - Junod Genève / Suisse
2^e rang – 2^e prix	n° 18	Auprès de mon arbre
	<i>Architecte</i> Ville / pays	MHPM Architectes Sàrl Fribourg / Suisse
	<i>Architecte</i> Ville / pays	2P Architectes SNC Granges Paccot / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i> Ville / pays	MG Associés Sàrl Vuissens / Suisse
	<i>Consultant</i> Ville / pays	Amstein + Walthert SA Lausanne / Suisse
3^e rang – 3^e prix	n° 10	La maison dans la forêt
	<i>Architecte</i> Ville / pays	Siegrist Theubet Architectes Sàrl Bienne / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i> Ville / pays	Kesküla Erard architecture du paysage Sàrl Bienne / Suisse
4^e rang – 4^e prix	n° 09	DEUX GARDENIAS
	<i>Architecte</i> Ville / pays	Comamala Ismail Architectes Bienne / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i> Ville / pays	Metron Bern AG Berne / Suisse
	<i>Consultant</i>	Muttoni Fernandez ing. civil Ecublens / Suisse
5^e rang – 5^e prix	n° 07	Marguerite
	<i>Architecte</i> Ville / pays	G8A Architecture & Urban Planning Sàrl Genève / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i> Ville / pays	Interval Paysage Sàrl Chavannes-près-Renens / Suisse

7.2 Autres projets

n° 01 IZUMI

Architecte Atelier Harappa

Ville / pays Zürich / Suisse

Architecte – paysagiste Lorenz Eugster Landschaftsarchitektur und Städtebau GmbH

Ville / pays Zürich / Suisse

n° 02 "Entre les arbres"

Architecte Agence Vincent Rocques architecte

Ville / pays Annecy / France

Architecte – paysagiste Philippe Convercey Paysagiste

Ville / pays Gy / France

n° 03 Le Jardin en Mouvement

Architecte Sedano Architecture GmbH

Ville / pays Basel / Suisse

Architecte Luxan Arquitectos SLP

Ville / pays Madrid / Espagne

Architecte – paysagiste Chaves Biedermann Sàrl

Ville / pays Soleure / Suisse

n° 04 BACCIS

Architecte Rüst & Gerle Architekten GmbH

Ville / pays Bâle / Suisse

Architecte – paysagiste Grand Paysage GmbH

Ville / pays Basel / Suisse

n° 06 DU SEL EN CUBES

Architecte Yves Macherel

Ville / pays Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Emma Voit Architecture du Paysage

Ville / pays Eclépens / Suisse

n° 08 MARIUS ET JEANNETTE

Architecte meier + associés architectes sa

Ville / pays Genève / Suisse

Architecte – paysagiste dankolinder arquitectura y paisajismo

Ville / pays Calatayud / Espagne

Consultant structurame sàrl

Ville / pays Genève / Suisse

n° 11 GLOUGLOUGLOUGLOU

Architecte transversal architectes
Ville / pays Lausanne / Suisse
Architecte – paysagiste Les Carnets Verts Sàrl
Ville / pays Le Cerneux-Péquignot / Suisse

n° 12 GIROUETTE

Architecte Enric Argemi Architecte
Ville / pays Genève / Suisse
Architecte – paysagiste Felix Brüssow architecte paysagiste
Ville / pays Genève / Suisse

n° 13 IN-OUT

Architecte A à Z architekten AG
Ville / pays Thalwil / Suisse
Architecte – paysagiste Nicolas Waechter architecte-paysagiste HES
Ville / pays Chatelaine / Suisse

n° 14 "Coquelicot"

Architecte eido architectes sàrl
Ville / pays Yverdon-les-Bains / Suisse
Architecte – paysagiste Yannick Hänggi architecte paysagiste hes-so
Ville / pays Courcelon / Suisse

n° 15 PLACE DU VILLAGE

Architecte ESPOSITO+JAVET architectes epfl fas sia
Ville / pays Lausanne / Suisse
Architecte – paysagiste Pascal Heyraud sàrl
Ville / pays Neuchâtel / Suisse

n° 16 Lemniscates

Architecte 123architekten gmbh
Ville / pays Bienne / Suisse
Architecte – paysagiste égü Landschaftsarchitekten GmbH
Ville / pays Zürich / Suisse

n° 17 4 saisons

Architecte TBA architectes Sàrl
Ville / pays Cheseaux-sur-Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste BeGreen Architecture Paysagère SA
Ville / pays Biolay-Orjulaz / Suisse

n° 19 Bernadette, Edith et tonton Xavier

Architecte jordan architectes SA
Ville / pays Vevey / Suisse

Architecte – paysagiste Pascal Bérod Architecte-paysagiste ETS
Ville / pays Monthey / Suisse

n° 20 ENSEMBLE

Architecte Cabinet Fanny Noël et Diogo Lopes Architectes
Ville / pays Genève / Suisse

Architecte – paysagiste Varia
Ville / pays Carouge / Suisse

n° 21 Les petits ruisseaux

Architecte BBH architectes Sàrl
Ville / pays Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Hüsler & Associés SA
Ville / pays Lausanne / Suisse

n° 22 Möbius

Architecte Sylla Widmann Architectes SA
Ville / pays Genève / Suisse

Architecte – paysagiste VIMADE Sàrl
Ville / pays Genève / Suisse

n° 23 ANNEAUX LIES

Architecte OP Architetti Associati di Andrea de Eccher e Giorgio Girardi
Ville / pays Mestre Venezia / Italie

Architecte – paysagiste Pool Landscape S.R.L.
Ville / pays Fano / Italie

n° 24 SLOWFOX

Architecte Translocal Architecture GmbH
Ville / pays Berne / Suisse

Architecte – paysagiste r + b landschaft s architektur
Ville / pays Dresden / Allemagne

n° 25 DIALOGUE(S)

Architecte brodbeck roulet architectes associés sa
Ville / pays Carouge / Suisse

Architecte – paysagiste brodbeck roulet architectes associés sa
Ville / pays Carouge / Suisse

n° 26 Et si on vivait tous ensemble

Architecte Raffaele Cammarata architetto
Ville / pays Locarno / Suisse

Architecte – paysagiste Paolo Bürgi – Studio Bürgi Architettura del Paesaggio
Ville / pays Camorino / Suisse

n° 27 La Colline

Architecte mentha rosset architectes sa
Ville / pays Genève / Suisse

Architecte – paysagiste Atelier Grept Sàrl
Ville / pays Saint-Gingolph / Suisse

n° 28 Chasselas

Architecte Sollberger Bögli Architekten AG
Ville / pays Bienn / Suisse

Architecte – paysagiste Hänggi Basler Landschaftsarchitektur gmbh
Ville / pays Bern / Suisse

n° 29 RESSOURCES

Architecte Edifiscience SA
Ville / pays Cottens / Suisse

Architecte – paysagiste Gachoud Paysage SA
Ville / pays Treyvaux / Suisse

n° 30 CONTINUUM

Architecte Fornet Architectes
Ville / pays Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Mary Hofmann
Ville / pays Lausanne / Suisse

n° 31 "Paul et Clémence"

Architecte TANARI ARCHITECTES + URBANISTES
Ville / pays Thônex / Suisse

Architecte – paysagiste LES ATELIERS LACROIX ARCHITECTURE DU PAYSAGE SARL
Ville / pays Corsier / Suisse

n° 32 Lady Marlène

Architecte BONNARD + WOEFFRAY
Ville / pays Monthey / Suisse

Architecte – paysagiste FORSTER-PAYSAGE sàrl
Ville / pays Prilly / Suisse

n° 33 un,deux,trois,quatre

Architecte GDAP architectes
Ville / pays Genève / Suisse

Architecte – paysagiste Studio Mint sàrl
Ville / pays Genève / Suisse

n° 34 PARC & SMILE

Architecte URFER ARCHITECTES SA, FRIBOURG
Ville / pays Fribourg / Suisse

Architecte – paysagiste MOERI + PARTNER SA, BERN
Ville / pays Bern / Suisse

8. CRITIQUES DU JURY SUR LES PROJETS CLASSÉS

1^{er} rang – 1^{er} prix

Projet n° 05 UN AUTOMNE AU PARC

Architecte **counson architecte sàrl**

Adresse Rue Delafléchère 13 – 1260 Nyon

Responsable(s) Counson Bertrand

Collaborateur-trice(s) Verdonck Mélanie

Dos Santos Dylan

Architecte paysagiste **La Touche Verte - Junod**

Adresse Avenue Rosemont 6 – 1208 Genève

Responsable(s) Junod Marc

Collaborateur-trice(s) Dupraz Raphael



Le projet UN AUTOMNE AU PARC s'implante clairement à l'ouest de la parcelle le long de la route de l'Infirmier. Cette insertion dans le site révèle et valorise un grand parc accessible au public qui s'étire du nord au sud dans un dialogue paysager intéressant avec le tissu de villas présent. Cette implantation maintient la quasi-totalité du patrimoine arboré existant en limitant les abattages au strict minimum et préserve la vue des habitants du quartier est sur les Alpes.

Le dessin du nouveau parc prévoit plusieurs entités paysagères distinctes. Dans un dessin organique, le parc offre une série d'événements et de promenades. Place de jeux, place d'accueil, ouvrage de rétention paysagère et chemin sensoriel qui contribuent à la qualité de vie des résidents et des visiteurs. Au sud-ouest de la parcelle, un jardin privatif, en lien avec la salle à manger de l'EMS et orienté sur le massif du Chablais et les Dents du Midi, intègre une promenade en boucle, un verger et des potagers.

En référence au village-rue de Bex, la construction « en cascade » génère des sous espaces de qualités qui répondent judicieusement au site et au programme. A l'ouest, un parvis arboré, en contact direct avec la rue de l'Infirmier et l'arrêt des transports publics, accueille le stationnement et oriente les visiteurs sur les différentes entrées. A l'est, le café, les locaux d'animation et le centre d'accueil temporaire bénéficient tous de terrasses distinctes reliées au parc.

Par son implantation et la qualité du parc qui en résultent, le projet est salué par l'ensemble du jury qui relève néanmoins que l'organisation du stationnement et les aménagements extérieurs sur le parvis devront être retravaillés.

Le rez-de-chaussée regroupe les espaces publics ainsi que les fonctions communes et de service de l'EMS. Le centre d'accueil temporaire et les cabinets de médecins sont rassemblés au nord et bénéficient d'un accès indépendant qui dessert également l'unité de court-séjour.

L'entrée de l'EMS est bien située au centre de la composition et permet une orientation claire du dispositif de distribution.

La position de l'office de la cuisine qui dessert à la fois le café et la salle à manger est particulièrement appréciée. La cuisine et la buanderie s'organisent au sud en relation avec l'accès de service. Les flux publics, privés et de service, sont ainsi bien séparés. Une attention particulière devra être accordée au traitement et dimensionnement de l'aire de service ainsi qu'à la trémie du parking souterrain.

Aux étages, chaque unité d'accompagnement comprend deux unités de vie qui se développent chacune autour d'un patio. Cette structure est perçue comme une succession de « maisonnées » à taille humaine qui répondent bien au concept pédagogique Montessori et dans laquelle le résident peut facilement se repérer. Le local d'équipe d'accompagnement est judicieusement situé à proximité des circulations verticales, des séjours et salles à manger d'unité. Ces espaces semi-privés offrent des relations riches et variées avec l'extérieur et leur proximité en permet une gestion efficace. Les locaux de service sont bien situés au centre de chaque unité de vie.

Le jury souligne que malgré l'étendue du projet, le dispositif proposé offre de grandes qualités spatiales, une identification et un repérage clairs pour les résidents ainsi qu'une exploitation efficace.

L'expression architecturale, par son échelle institutionnelle et domestique, est calme et cohérente en rapport au programme. La façade est composée d'un bardage en bois qui structure élégamment la façade. L'alternance des parties pleines et vides est simple et expressive. La dimension des fenêtres des chambres est bien proportionnée, leur conférant un caractère résolument domestique.

L'ensemble de la construction est prévu en bois, hormis les espaces de services attenants aux patios qui sont en béton armé et qui contreventent le bâtiment. La géométrie structurelle est simple, l'utilisation d'éléments préfabriqués va dans le sens de l'économie.

Le jury relève la cohérence entre le choix des matériaux et l'expression architecturale.

Le projet peut se réaliser en une seule étape tout en conservant le parking actuel durant les travaux. Ainsi, cette proposition permet de réduire au minimum les nuisances et de maintenir l'entier de l'activité de l'EMS existant pendant la réalisation du nouveau bâtiment de manière extrêmement simple, efficace et particulièrement économique.

EMS RÉSIDENCE GRANDE-FONTAINE | UN AUTOMNE AU PARC



plan de situation 1:500

Lecture du site

Le complexe est situé en bordure du village de Bex et jouxte un quartier résidentiel hétérogène de faible densité. Le site présente une occupation de grande qualité sous forme d'un parc consacré au public. À deux cents mètres, le complexe est adossé dans le plan au site d'habitat des cases traditionnelles de Bex, à l'ouest, et au quartier de Chablais, à l'est. La situation géographique offre des vues panoramiques dans plusieurs directions. Les dégagements, la végétation existante et le contexte local offrent de nombreuses possibilités de mise en valeur du site.

Implantation urbaine et paysagère

Le projet est implanté en bordure du village de Bex et jouxte un quartier résidentiel hétérogène de faible densité. Le site présente une occupation de grande qualité sous forme d'un parc consacré au public. À deux cents mètres, le complexe est adossé dans le plan au site d'habitat des cases traditionnelles de Bex, à l'ouest, et au quartier de Chablais, à l'est. La situation géographique offre des vues panoramiques dans plusieurs directions. Les dégagements, la végétation existante et le contexte local offrent de nombreuses possibilités de mise en valeur du site.

Accès, parking et livraisons

L'implantation et la forme de bâtiment permettent de proposer deux accès distinctement identifiés. L'accès principal du complexe EMS s'effectue au carrefour de la route principale et de la route de la Fontaine. L'accès secondaire est prévu pour les livraisons et les services de proximité. Les accès sont conçus pour être accessibles à tous les véhicules, y compris les véhicules à deux roues et les véhicules à quatre roues motrices.



implantation, adresse claire et espaces extérieurs diversifiés



panorama depuis du village de Bex



plan masse 1:7500

EMS RÉSIDENCE GRANDE-FONTAINE | UN AUTOMNE AU PARC



plan 100-00-01/00000 | 1:200

EMS RÉSIDENCE GRANDE-FONTAINE | UN AUTOMNE AU PARC



EMS RÉSIDENCE GRANDE-FONTAINE | UN AUTOMNE AU PARC



EMS RÉSIDENCE GRANDE-FONTAINE | UN AUTOMNE AU PARC

STRUCTURE ET FLEXIBILITÉ

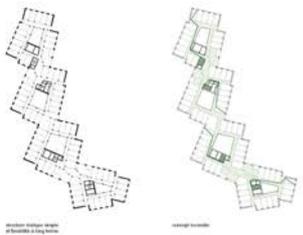
L'ouvrage est composé de plusieurs profils de façade en bois. Les niveaux de végétation sont réalisés en béton armé recouvert de plâtre ou de carreaux de céramique. Des éléments préfabriqués en bois sont utilisés pour la partie de la façade à proximité de l'entrée et les parties périphériques. Les éléments préfabriqués en bois sont utilisés pour la partie de la façade à proximité de l'entrée et les parties périphériques. Les éléments préfabriqués en bois sont utilisés pour la partie de la façade à proximité de l'entrée et les parties périphériques.

La structure est conçue de telle sorte que les charnières puissent être conçues de manière individuelle mais peuvent également être assemblées en commun (par exemple dans les colonnes).

PROTECTION INCENDIE

Il s'agit d'un bâtiment de logement de faible hauteur. Les exigences de protection contre l'incendie et les applications de matériaux sont basées sur le principe de construction en bois massif. Le bois horizontal du bâtiment est protégé par un revêtement en plâtre ou de carreaux de céramique.

À l'intérieur de ces unités, il est possible d'installer des éléments de protection incendie tels que des portes coupe-feu et des portes coupe-feu. Le langage des vides structurelles est relié à l'élément. L'élément est relié à l'élément. L'élément est relié à l'élément. L'élément est relié à l'élément.



MÉTÉOROLOGIE

À l'intérieur, les panneaux structurels sont réalisés à l'aide de bois massif composé de lattes verticales et horizontales. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

À l'intérieur, un système préfabriqué de panneaux de construction en bois massif est utilisé. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Distribution verticale et horizontale de la technique du bâtiment. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

Chauffage et ventilation. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

Les panneaux photovoltaïques installés en façade fournissent l'énergie électrique nécessaire pour la production de l'eau chaude sanitaire et la ventilation mécanique.

La ventilation mécanique est contrôlée par une vanne rotative motorisée en bois. L'installation permet de contrôler la ventilation mécanique. L'installation permet de contrôler la ventilation mécanique. L'installation permet de contrôler la ventilation mécanique.

Éclairage naturel et artificiel. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

DURABILITÉ

Durabilité sociale. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

Durabilité économique. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

Durabilité environnementale. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

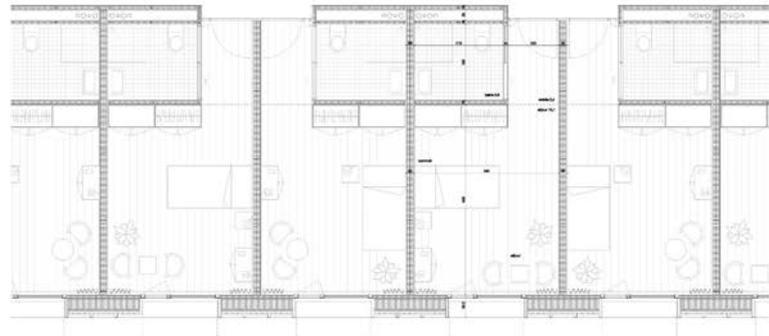
Durabilité culturelle. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

Durabilité énergétique. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.

Durabilité sociale. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive. Le bâtiment est conçu pour être un bâtiment à énergie positive.



vue architecturale de la façade | 1:50



plan de distribution | 1:50



2^e rang – 2^e prix

Projet n° 18 Auprès de mon arbre

Architecte **MHPM Architectes Sàrl**

Adresse Boulevard de Pérolles 42 – 1700 Fribourg

Architecte **2P Architectes SNC**

Adresse Chamblieux-Parc 14 – 1763 Granges Paccot

Responsable(s) Huck Marie
Mencacci Pierre
Paquier Jérémy
Paolucci Massimo

Collaborateur-trice(s) Collomb Maud
Dargent Christophe
Gobet Juliette
Gianella Noah

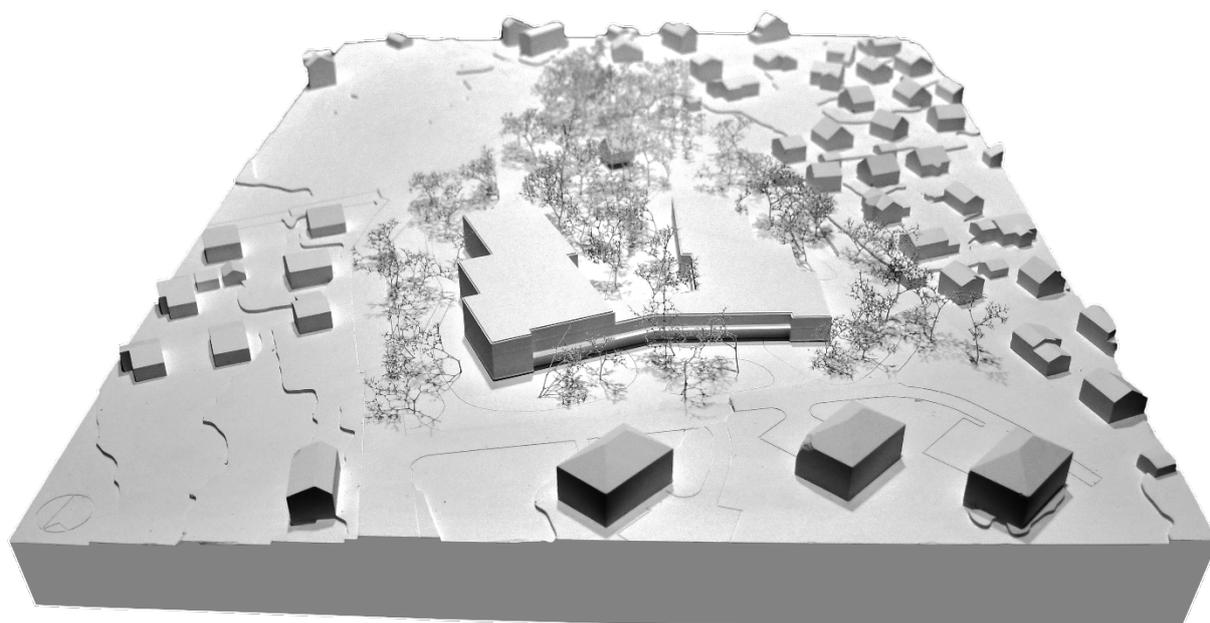
Architecte paysagiste **MG associés Sàrl**

Adresse Grand Rue 32 – 1486 Vuissens

Responsable(s) Gabbay Pablo
Ménétrety Pierre

Consultant **Amstein + Walthert SA**

Responsable(s) De Poli Claudia
Python Martin



Le projet AUPRES DE MON ARBRE conçoit un EMS « à part » posé au sud du parc mais proche du quartier résidentiel. Le bâtiment en forme de U s'enroule autour du bosquet d'arbres existants côté parc tout en offrant une entrée côté rue avec, en son cœur, le cèdre existant, lui aussi maintenu. Cette disposition permet de valoriser les accès par la création d'une place de rencontre au sud, en lien avec le tissu existant tout en préservant le parc et son arborisation existante au nord. La généreuse place d'accueil au sud, en lieu et place de la route d'accès, introduit de façon douce les chemins ondulants autour du futur bâtiment et dans le parc.

Le dispositif est complété par une nouvelle promenade qui unifie la déambulation du parc entre la cour plus privative au cœur de l'EMS et les placettes plus publiques aménagées au nord. Ainsi, ce fil rouge de mobilité douce guide l'usager à travers plusieurs jardins thématiques comme la place des Grands Hommes, le potager commun, la volière ou encore la place des générations. La majorité des arbres existants étant préservée, les auteurs proposent simplement quelques plantations complémentaires pour assurer la relève de ce patrimoine arboré de grande qualité.

Toutefois, le jury s'interroge sur la faisabilité de la création d'un nouvel accès carrossable au sud qui mène vers un parking paysagé en limite est. Ce dernier ne tient pas compte de la déclivité naturelle du site à cet endroit ainsi que de la création de surfaces carrossables sous la couronne des arbres existants qui compromettrait leur survie. Une attention particulière sera portée à d'éventuelles modifications hydriques du sous-sol lors du chantier et aux conflits de proximité pour le développement de la charpente des arbres dans la cour.

Les entrées des résidents, des visiteurs et des patients du cabinet de groupe se font naturellement depuis le sud. S'il y a clairement une entrée principale, les accès séparés pour le cabinet de groupe et de moindre mesure pour la partie court-séjour sont possibles. Les accès pour le personnel et les livraisons se font depuis l'est de la parcelle. L'entrée principale de la partie court-séjour à l'ouest est moins convaincante car trop isolée des arrivées et des dépose-minutes.

Le projet AUPRES DE MON ARBRE s'organise clairement en deux ailes reliées par une connexion centrale. L'entrée se situe logiquement dans cette liaison et lie les deux corps semblables. Ces derniers s'articulent dans leur forme pour apporter une échelle plus domestique. L'aile ouest accueille au rez-de-chaussée les espaces polyvalents ainsi que l'unité de court-séjour et deux étages d'unités de soins. L'aile est, quant à elle, héberge toute la partie restaurant, le cabinet de groupe, les locaux du personnel et la partie administrative dans un rez plus un étage. L'implantation sur le sous-sol existant permet son intégration pour des locaux de stockages et de techniques tout en garantissant encore des réserves. La hauteur du volume de l'aile ouest soulève la question de l'ombre portée dans la cour. De même, la différence d'un étage entre les deux ailes et le fait que l'aile ouest abrite trois unités de soins impliquent un déséquilibre au niveau des flux de résidents lié à cette proposition d'organisation.

La formulation de la zone d'entrée et de la liaison entre les deux ailes semble peu convaincante dans sa géométrie et dans sa volumétrie. Il en résulte des passages obligés par le hall d'entrée pour les résidents et collaborateurs, qui au vu des flux semblent être trop étroits pour le passage des personnes, de chariots, etc. La passerelle au premier étage entre les deux ailes semble aussi fragile.

Les unités de soins des étages s'organisent de manière articulée, évitant des trop longs couloirs, et proposant habilement des dégagements vers l'extérieur dans les redents. On y trouve des petits séjours ou des vues permettant une bonne orientation par rapport à l'extérieur. Vers l'intérieur de la cour s'organisent les salles à manger et leurs cuisines, chaque fois complétées par une généreuse loggia.

La disposition des circulations verticales offre une hiérarchisation naturelle tant pour les résidents que pour les visiteurs. Les deux circulations verticales principales sont faciles d'accès au rez-de-chaussée, et arrivent dans la partie plus publique des unités de soins. Des escaliers secondaires complètent le dispositif et assurent le bon fonctionnement de l'EMS ainsi que les chemins de fuites nécessaires.

Les chambres sont organisées de manière efficiente. La flexibilité d'ameublement est garantie par la position centrale de la fenêtre en toute hauteur.

L'expression de AUPRES DE MON ARBRE est en même temps généreuse et calme, avec un mode constructif résolument simple. Le projet développe un langage en même temps institutionnel, tant par son expression verticale que domestique. Les zones d'entrées sont mises en valeur par des portiques. Les fenêtres des chambres se distinguent par un subtil traitement du crépi du reste de la façade.

L'organisation du projet et ses volumes s'avère efficient. Une conception en même temps simple et riche assure un quotidien le plus agréable pour les résidents et un travail efficace pour le personnel soignant. Les investissements prévisibles pour ce projet se situent légèrement en dessous de la moyenne, même si la taille des chambres semble légèrement sous-dimensionnée.

Le phasage proposé est cohérent avec le projet, mais implique des perturbations du quotidien de l'EMS qui restera en fonction durant toute la durée des travaux des deux étapes. La répartition du programme, par contre, n'est pas idéale en particulier concernant la partie restauration réalisée uniquement en deuxième étape, avec comme effet une phase sans réfectoire, cuisine et buanderie durant la construction de l'aile Est, tout comme la différence d'hauteur entre les deux ailes.

Le projet convainc par son implantation quelque peu surprenante, qui offre des nouveaux rapports tant avec le voisinage au sud que vers le parc au nord. La conception avec les deux ailes offre une belle échelle de la cour ainsi que pour l'organisation générale de l'EMS. En même temps, la proximité formelle entre l'EMS existant et l'aile est pérennise la situation d'aujourd'hui sans pour autant maintenir le bâtiment existant. Le jury relève la grande sensibilité des auteurs pour un quotidien à venir des résidents et le développement très précis et adéquat du projet.

«EMS Résidence Grande-Fontaine»

Auprès de mon arbre



SITUATION 1:500

« Chris Martini,

Je t'écris depuis mon nouveau chez-moi, 17m2 lumineux dans lequel j'ai réussi à aménager ma bibliothèque brève qui contient désormais tous mes ouvrages. Elle est proche de la fenêtre comme cela je peux aisément feuilleter dedans en profitant des rayons du soleil devant ma fenêtre grande ouverte. J'ai même la place de mettre quelque pots de fleurs sur le rebord de ma fenêtre, c'est génial.

J'ai toujours eu peur des maisons de retraite, me retrouver enfermé dans un drapeau à tapis, très peu pour moi. Mais aussitôt arrivé ici, ma peur s'est envolée. La première fois que je suis sorti du bus, ma première impression en voyant ce bâtiment fut de retrouver notre maison. Rue des Roovers, au vu de la maison nous avions la chance d'avoir un chez nous confortable. Cela m'a fait penser à ce que Hans Christian Andersen a écrit sur Dieu, « Là, à chaque pas, tout n'est qu'abondance et prospérité, on est comme dans un jardin d'été éternel et de noyer. Ça est la percent des cyprès et des grenadiers. Il y a même un chaton moustache, comme si l'on était entré en Italie... »

Les premiers jours, j'ai cru que le plus dur serait d'être seul, mais si, on est jamais seul. Tout change ses compagnons de route, ça change pas des parties de Jass. En fait j'ai été agréablement surpris par l'endroit. Il y a un grand parc arboré qui me permet des évènements quand j'en ai marre d'écouter le claquement de gobelet de mes voisins du palier. Cela m'offre des moments de liberté, partir au bord du parc observer la vie qui suit son cours près de la zone résidentielle. L'autre matin, des enfants du quartier ont perdu leur ballon, j'ai voulu le leur renvoyer en une frotte puissante et puis je me suis souvenu, faudrait pas que je me casse une hanche. J'ai poursuivi mon chemin vers la place, elle me rappelle cette place en Italie où avec la maman nous avions eu un feu rouge quand elle s'était retrouvée perdue en lançant une pièce dans la fontaine.

Sur le chemin du retour, l'animation m'a invité à suivre le parcours sensoriel mais j'ai oublié mon gilet et j'attendais la voix de la maman me dire que j'allais prendre froid. Siuf qui en passant devant le jardin public je n'ai pas pu m'empêcher de remettre les mains dans la terre. Ici, je découvre pleins de nouvelles approches très captivantes, telles que « jardin thérapeutique » « permaculture », et j'espère pouvoir cueillir mes premières carottes tout bientôt.

En chemin j'ai croisé Fernand, qui habite dans l'aile gauche du bâtiment. Le bâtiment se compose de deux volumes distincts. Depuis la parc à gauche c'est le restaurant, à droite les salles d'activités et les visiteurs, ceux qui ne restent que le temps de quelques mois. C'est plutôt un grand bâtiment mais tellement bien pensé qu'on ne s'y perd jamais ou très rarement. Même Fernand qui a la vue qui baisse, retrouve toujours le chemin de sa chambre.

D'allure la forme particulière du bâtiment permet une vue sur l'extérieur dans toutes les directions, c'est agréable et on peut s'orienter grâce à ça. Depuis ma chambre, quand j'ai envie de voir personne, je prends à droite en sortant, tout droit vers l'escalier je traverse la passerelle étroite et descend l'autre escalier pour rejoindre la salle à manger, ni vu ni connu.

Mais le plaisir de l'après-midi se déroule au premier escalier pour arriver vers la cafétéria, voir si je peux faire une grimace à un enfant qui onnie en volant et passer par la réception pour leur demander si ma table est prête. Ça les fait bien rire, mais de ont pas le temps de m'accompagner, ils me montrent dans la salle du chag et je m'installe. L'endroit est vivant,

on y rencontre le personnel, les responsables et les pensionnaires, plus les visiteurs du passage, le tout avec une belle luminosité à l'ombre du robinier. C'est un peu notre place du village.

Proche de l'entrée, il y a aussi toutes les prestations paramédicales. J'apprécie mon nouvel ergothérapeute, surtout depuis que je n'ai plus à me faire pour dans un bus pour aller à mes rendez-vous. Et je prends soin de moi, je vais chez le coiffeur et j'ai même un pédicure!

J'ai une fois de plus la confirmation qu'il ne sert à rien de commencer sa journée en essayant d'imaginer ce qui va se passer.

J'ai hâte de faire un nouveau chez moi, bon papa qui t'aime. »

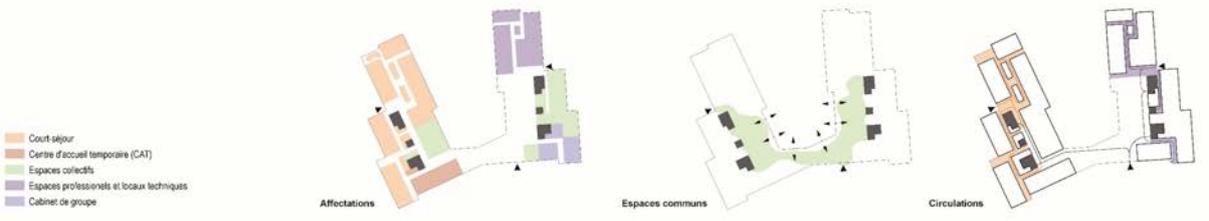
Cette vision imaginaire d'un résident du site EMS Résidence Grande-Fontaine, est celle qui nous a permis de voir ce que nous cherchions à offrir en tant qu'architecte.

«EMS Résidence Grande-Fontaine»

Auprès de mon arbre



REZ-DE-CHAUSSEE | 1:200



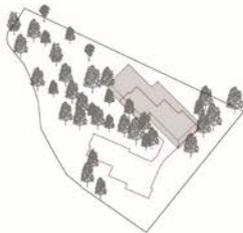
«EMS Résidence Grande-Fontaine»

Auprès de mon arbre



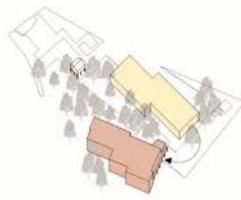
«EMS Résidence Grande-Fontaine»

Auprès de mon arbre



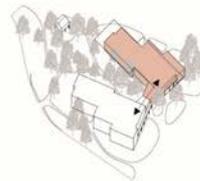
Etat existant et volets d'implantation

Le nouveau bâtiment vient s'implanter de manière à préserver la totalité des arbres majeurs ainsi que de garder un lien avec le sous-sol du bâtiment existant



Construction de l'aile Ouest et démantèlement

La première phase comprend
 - 2 unités d'accompagnement (84 chambres)
 - Court-édicule (24 chambres)
 - Hall d'entrée 90 m²
 - Espaces communs 310 m²



Démolition de l'ancien EMS et construction de l'aile Est

La deuxième phase comprend
 - 1 unité d'accompagnement (32 chambres)
 - Espaces collectifs
 - Cabinet de groupe
 - Espaces professionnels

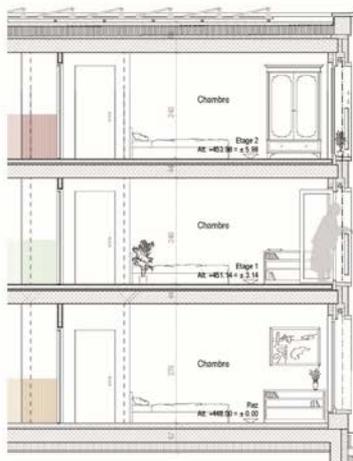


Possibilité d'extension future

L'organisation interne, ainsi que le système constructif choisi permettront d'accueillir aisément un niveau supplémentaire sur l'aile Est, tout en se raccordant à l'aile Ouest

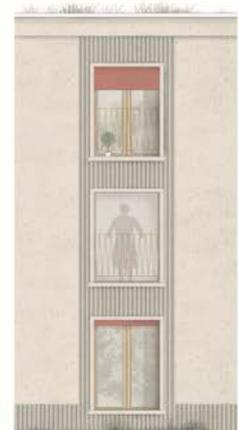


Plan de la chambre | 1:50



Coupe constructive | 1:50

Toiture	
- Panneaux PV avec structure	20 mm
- Végétalisation extensive	80 mm
- Drainage	10 mm
- Isolation Faenglin	200 mm
- Isolation thermique (jointer 114)	100 mm
- Dalle B.A.	300 mm
- Peinture	/
Dalle sur étage 1	
- Parquet bois naturel	20 mm
- Chape ciment (chauffe)	80 mm
- Façelle P.E.	/
- Isolation phonique et thermique	40 mm
- Dalle B.A.	300 mm
- Peinture	/
Façade	
- Chape gâlé en ciment	20 mm
- Enduit de base	/
- Brique isolante	425 mm
- Enduit de finition	20 mm
- Peinture	/
Fenêtres en bois-métal, triple vitrage	
Protection solaire: store en tissu	
Dalle sur toit	
- Parquet bois naturel	20 mm
- Chape ciment (chauffe)	80 mm
- Façelle P.E.	/
- Isolation phonique et thermique	40 mm
- Dalle B.A.	300 mm
- Peinture	/
Radier	
- Parquet bois naturel	20 mm
- Chape ciment (chauffe)	80 mm
- Façelle P.E.	/
- Isolation phonique et thermique	40 mm
- Dalle B.A.	300 mm
- Isolation épaisse	50 mm
- Béton enlève	50 mm



Façade | 1:50

«EMS Résidence Grande-Fontaine»

Auprès de mon arbre



FACADE OUEST | 1:200



COUPE TRANSVERSALE | 1:200



Implantation

L'implantation du nouveau bâtiment permet de définir la spatialité du parc existant et d'offrir une place d'accueil en lien avec les bâtiments existants.



Les Cheminements

- Domaine routier existant
- Les connexions piétonnes (enrobé)
- La promenade des résidents (gravier gris compact) + dalle alvéolaire avec mail-courtois
- La terrasse des résidents (paves boucautées)
- La zone 30 multimodale (enrobé quartzif)



Surfaces enherbées

- Les parcs fleuris avec fil de bulbes
- Les prairies avec fil de fleurs sauvages
- Les prairies adossées
- Les potagers communs



Arbres de parc

- Les feuillus projetés (Quercus robur, Tilia cordata, Juglans regia, Acer pseudoplatanus, Fagus sylvatica, Alnus incana)
- Les conifères projetés (Pinus sylvestris)
- Les arbres existants conservés
- Les arbres existants abattus

Approches environnementales et paysagères

Les principes de développement durables sont appliqués dans ce projet sur les trois axes suivants: social – environnement – économie. Il est confirmé par l'analyse selon le label SHMS. En effet, outre l'atteinte du label Mérieux-PECO ou équivalent local, la réflexion s'est élargie lors de cette phase sur le label Suisse de la construction durable (SNBS). Certains indicateurs particulièrement importants pour les EMS ont été pris en compte, comme la construction sans obstacles, les offres d'espaces semi-publics, la lumière naturelle ou la préservation de l'environnement et de la santé, points décrits dans les paragraphes suivants:

L'accessibilité est garantie des familles. Les places de stationnement au rez-de-chaussée sont de plain-pied et proches de l'entrée principale. De plus, des ascenseurs ont été prévus par les arbres se trouvant sur la place d'entrée du bâtiment. À l'intérieur, le déplacement est favorisé par des larges couloirs et d'ascenseurs multiples aux normes, par la présence de paliers adéquats dans les escaliers et par des locaux sans seuils.

Le long de la façade Sud, une place multimodale aménagée en zone 30 regroupant, gère et sécurise les flux des différents modes, la sécurité des piétons est ainsi garantie.

Le bâtiment propose des espaces semi publics autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Au rez-de-chaussée, une cafétéria et un restaurant accueillent les résidents et leurs visiteurs. Ces espaces s'ouvrent sur le parc, les utilisateurs peuvent ainsi passer d'une promenade vers une zone de restauration ou vers un espace de détente. Le bâtiment propose également un cabinet de groupe avec des espaces de consultations ainsi qu'un coiffeur. Ces locaux sont occasionnels proches de la zone d'entrée et pourront également profiter aux habitants du quartier et des logements protégés voisins.

Le concept paysager a pour ambition d'offrir une liaison nouvelle entre l'EMS et son parc, la suppression des accès voitures au centre de la promenade libre l'invite en vue de créer une continuité au sein du parc. L'harmonie entre le parc et le bâtiment est ainsi mise en avant et le lien se trouve renforcé.

Une nouvelle promenade, support de la mobilité douce, structure le parc et en devient l'élément fédérateur. Elle bénéficie de l'ombrage des grands arbres existants du parc qui sont conservés avec soin dans leur grande majorité. Les parcours sont ponctué à leur extrémité par deux tables de repos, la place des grands Hommes à au Sud qui est en lien direct avec les espaces collectifs au rez-de-chaussée et la place des générations à au Nord qui connecte le parc à la Route de l'Infiniment et au Chemin des Nardaises.

La promenade est enrichie d'interventions constructives de petites et moyennes dimensions: volière, fontaine, espaces pour animaux, parcours santé, bac de potager, bancs, etc. Elle accueille de ce fait, les espaces de rencontre, de partage et d'animation nécessaires à la qualité de vie des résidents. La géométrie en courbe du parcours permet de déambuler en sécurité sur un sol uniformisé en gravier compact marquant un repère visuel et tactile pour les résidents.

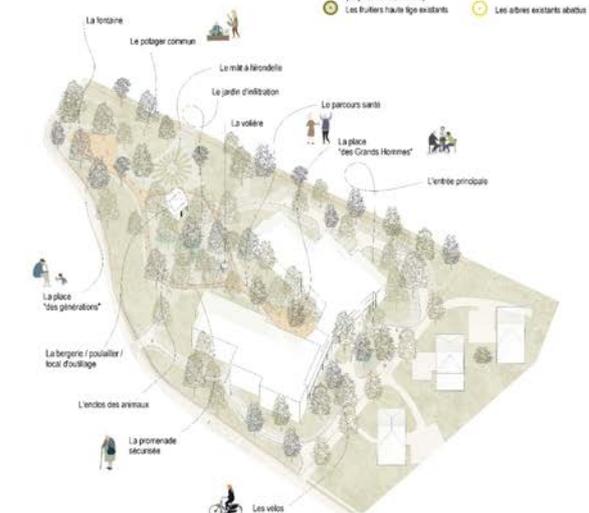
Favoriser l'autonomie et l'indépendance des résidents. L'intérieur du bâtiment propose des chemins larges et vifs qui privilégient les déplacements et les liens avec la cuisine et les potagers extérieurs. Dans les unités, les résidents peuvent se promener, à leur rythme, dans des boucles évitant de devoir revenir en arrière. Ces parcours proposent des zones de rencontres, propices à des haltes et permettant une convivialité accrue. La qualité et l'hygiène des sols en place offrent des repères visuels pour les utilisateurs. Deux points d'arrêt sont accompagnés d'une signalétique adéquate.

Le concept de production énergétique est basé sur du renouvelable, par exemple au moyen d'une pompe à chaleur sur sondes ou sur air. Une solution de raccordement au réseau à distance ou une production par panneaux de bois pourra être conçue techniquement et économiquement. Afin d'optimiser le coût d'investissement, une solution de ventilation mécanique double flux avec récupération de chaleur à haut rendement est proposée. Cette ventilation permet d'obtenir un grand confort hygrothermique.

La toiture sera végétalisée pour préserver la biodiversité existante sur la parcelle. Une installation solaire est également identifiée, en accord avec la végétalisation. Une part de la toiture est prévue avec du solaire hybride, produisant de manière simultanée de l'électricité et de l'eau chaude. Le tout sera dimensionné pour répondre les exigences en matière d'eau chaude sanitaire. Le reste de la toiture sera recouverte de photovoltaïque de haute performance pour maximiser la production d'électricité renouvelable locale.

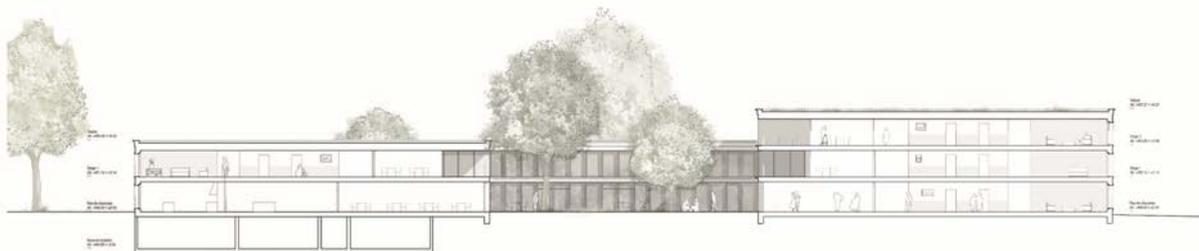
Un accent est porté sur la construction, permettant de minimiser l'impact sur l'environnement. La structure formée de dalles en béton avec des murs en briques isolées de laine de rocher fabriquées en Suisse, permet de proposer un projet écoresponsable en accord avec les principes du développement durable. La construction du bâtiment est conçue avec des déchets, multi-matériaux, par exemple du béton concassé, qui sera utilisé comme granulat pour le futur béton des dalles.

Le projet a été analysé par un expert afin de répondre aux exigences des directives AEA1 concernant ce type d'établissement.

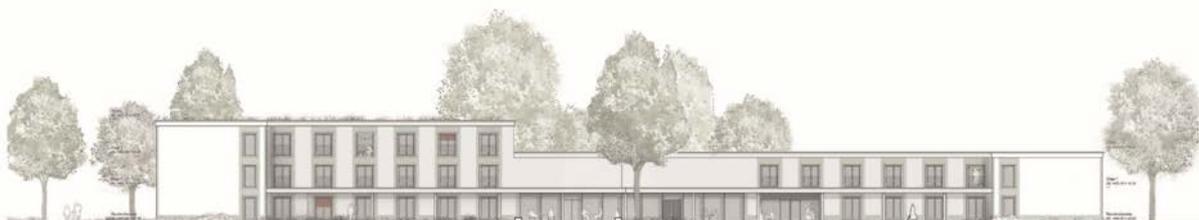


«EMS Résidence Grande-Fontaine»

Auprès de mon arbre



COUPE TRANSVERSALE | 1:200



FACADE SUD | 1:200



3^e rang – 3^e prix

Projet n° 10 La maison dans la forêt

Architecte **SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES Sàrl**

Adresse Rue de l'Eau 42 – 2501 Bienne

Responsable(s) Siegrist Mariela
Theubet Nadège

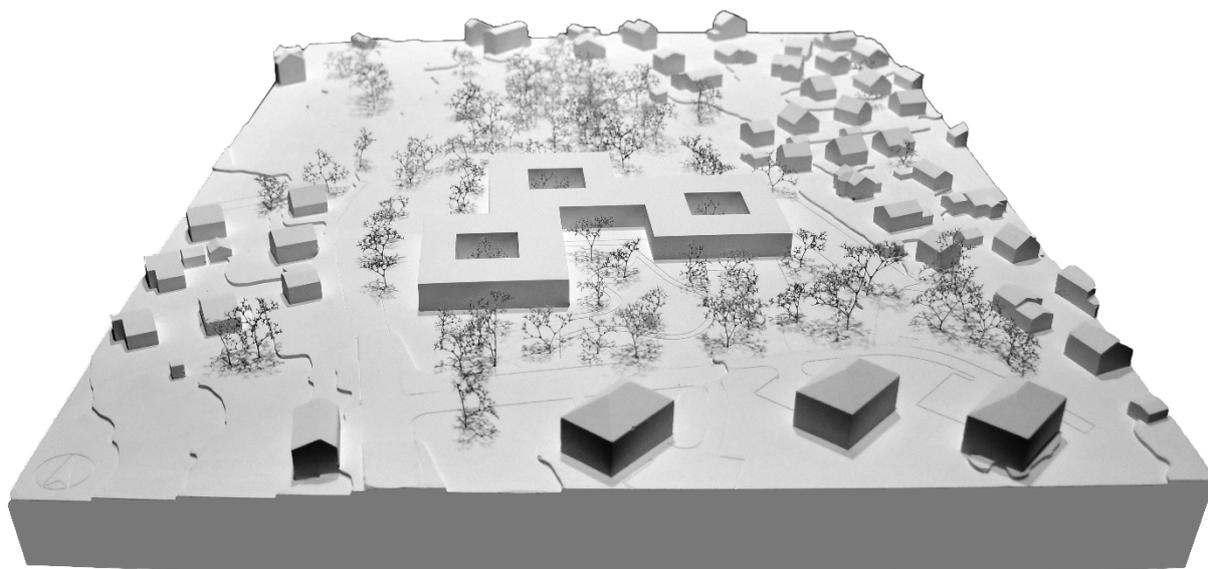
Collaborateur-trice(s) Bacci Giulia Sarah

Architecte paysagiste **Kesküla Erard architecture du paysage Sàrl**

Adresse Rue du Faucon 19 – 2502 Bienne

Responsable(s) Kesküla Erard Epp
Erard Laurent

Collaborateur-trice(s) --



Dans une implantation relativement centrale, le projet « la maison dans la forêt » propose trois volumes bâtis identiques s'assemblant pour former un tout. Chacune des unités construites s'organise sur deux niveaux autour d'un patio thématique. Le jeu de décalage des volumes génère une interpénétration intéressante entre construit et végétal. Le patrimoine arboré existant est touché principalement dans sa partie centrale mais conserve une qualité par les arbres et les groupes d'arbres épargnés et mis en valeur. Développé sur deux niveaux, l'EMS s'intègre harmonieusement dans le site.

Deux entités paysagères résultent de cette insertion dans le site. Au nord, un parc au caractère public accueille la place des Grands Hommes et un bassin central. Une place de jeux, un terrain de pétanque et des promenades en boucle, bénéficiant de l'ombre des grands arbres, confortent un caractère multigénérationnel. Sur la partie sud, un jardin adressé plus spécifiquement aux résidents offre une promenade sur le thème du bien-être et de l'expérience. Un bassin de rétention paysagère agrémenté cet espace extérieur. Le jury apprécie les qualités de cette implantation mais regrette que l'entité du parc en soit affectée.

Les accès à l'institution s'égrènent tout autour du volume bâti. Les entrées de l'EMS et du court séjour se font depuis l'ouest, alors que les usagers du CAT et des cabinets de groupe accèdent depuis le sud. Les livraisons et accès personnel et marchandises, se font, quant à eux, depuis le nord et l'est. La démultiplication des entrées, si elle peut paraître intéressante pour une bonne séparation des flux, a pour conséquence la multiplication des parkings et la circulation de véhicules de toute part, péjorant les entités paysagères dévolues au parc.

Situés à l'intersection des trois volumes, les espaces communs occupent une position centrale et permettent de rayonner dans les différentes ailes du bâtiment. L'administration, l'unité de court séjour, bénéficiant d'un accès extérieur de plain-pied, ou encore le CAT et les cabinets de groupe, hormis leurs entrées spécifiques, sont ainsi également accessibles depuis le cœur de l'EMS. Les salons et salles à manger bénéficient d'extensions extérieures au nord et au sud, offrant ainsi des conditions d'usage intéressantes et différenciées selon la saison. Même s'il en résulte une salle à manger un peu trop en longueur, la mise en espace de l'ensemble offre des qualités spatiales et de distribution appréciées.

Les circulations verticales sont visibles et judicieusement placées. Elles mènent les résidents de manière aisée à l'étage qui accueille les trois unités d'accompagnement. Chaque unité s'articule autour d'un patio. Il en résulte de riches possibilités de déambulations favorables aux échanges. En même temps, la disposition générale permet une séparation en quartier appréciée. La générosité des patios offre une véritable appropriation par les résidents. Ils apportent de la lumière naturelle et favorisent le repérage dans l'espace.

Du point de vue de sa matérialité, le projet prévoit la préfabrication du gros-œuvre, que ce soit les piliers en béton ou la façade en bois, dont l'aspect chaleureux est apprécié, alors que les dalles seront en béton recyclé afin de limiter l'impact sur l'environnement et sur la durée du chantier. En toiture, la végétalisation couplée à des panneaux photovoltaïques offre une réponse pertinente.

Le projet propose des façades en bois avec de larges baies vitrées, et ce même dans les chambres des résidents. La quantité de surfaces vitrées, outre le fait de renchérir le coût de construction, et de nécessiter un surcroît d'entretien, n'est pas une réponse appropriée pour les chambres, où l'idée est de retrouver une fenêtre de dimension domestique plutôt qu'une large baie vitrée dont la luminosité et le risque d'éblouissement sont difficilement contrôlables.

La conservation du sous-sol existant qui limite l'investissement d'une nouvelle excavation, la construction d'un volume équilibré et un système constructif sobre en font un projet bien noté du point de vue du développement durable.

L'implantation du projet « la maison dans la forêt » contraint à un phasage en deux étapes, avec en premier lieu, la construction de deux volumes laissant l'activité de l'EMS existant en place, avant sa démolition qui permettra ensuite la construction du troisième volume. Il est en revanche prévu par ses auteurs la possibilité d'une extension future en ajoutant un étage à l'ensemble.

En conclusion, si le jury a pu apprécier la compacité du projet, son organisation générale ainsi que ses espaces extérieurs, il regrette toutefois la coupure du parc en deux et l'absence de liaison piétonne nord-sud, la difficulté d'une construction en deux étapes ou encore la multiplication des accès véhicules, notamment au sud, péjorant les abords de l'EMS et affectant sa relation avec la garderie et les logements protégés.

EMS Résidence Grande-Fontaine
La maison dans la forêt



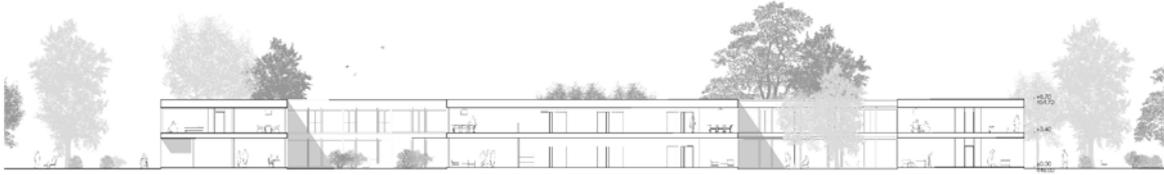
Situation 1:500



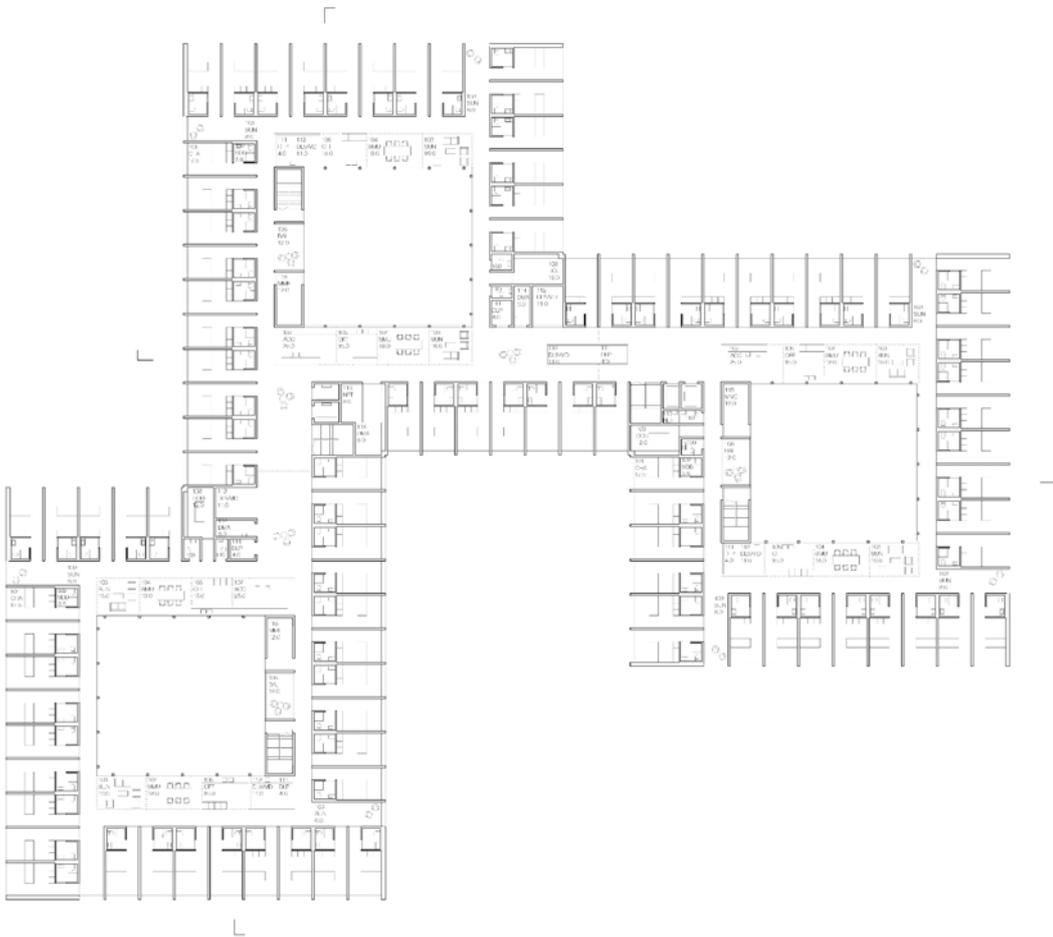
EMS Résidence Grande-Fontaine
La maison dans la forêt



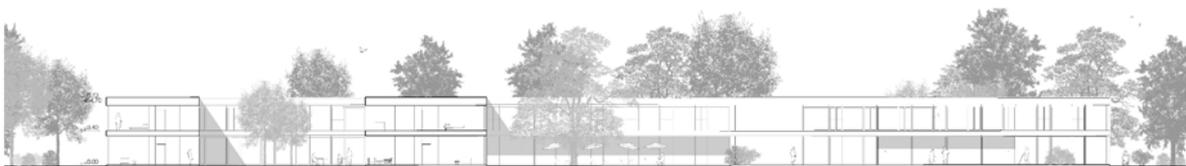
■ EMS Résidence Grande-Fontaine
La maison dans la forêt



Coupe 1/200



1/100



Coupe 1/200



EMS Résidence Grande-Fontaine
 La maison dans la forêt



Statut - Hans Kargus - La Maison dans la Forêt (2012)
 L'EMS (Etablissement de Maisons de Retraite) est un établissement de soins de longue durée pour personnes âgées. Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande. Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande.



Spécificités - M. - M. - M.
 Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande. Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande.



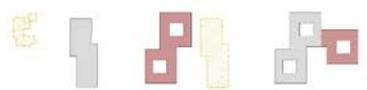
Motivations
 Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande. Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande.



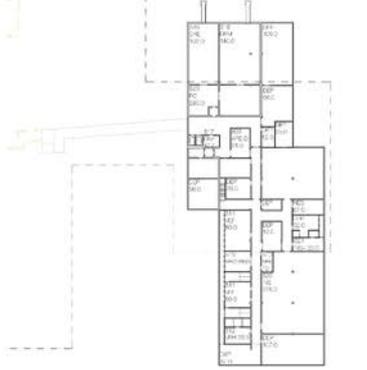
Conception et matière
 Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande. Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande.



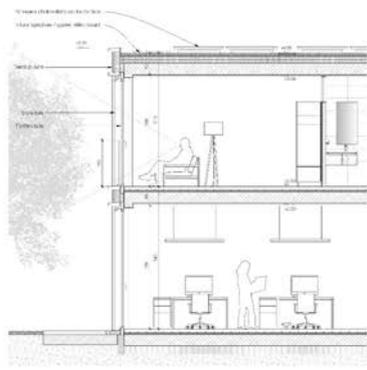
Programme
 Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande. Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande.



Projet
 Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande. Le projet est un bâtiment de 1000 m² qui accueillera 100 résidents et sera construit sur un terrain de 10000 m² à Bex, en Suisse romande.



Plan de situation 1:1000



Coupe orientée Nord 1:100



Chambre type 1:100

EMS Résidence Grande-Fontaine
La maison dans la forêt

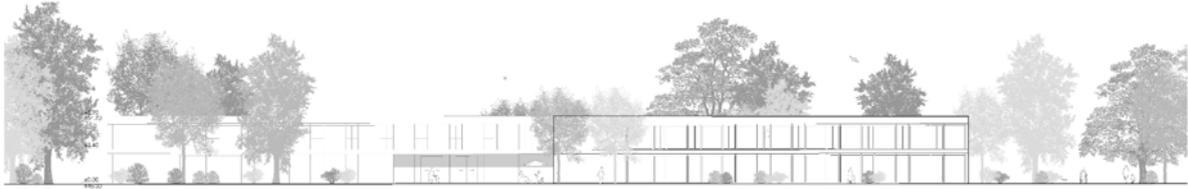


Fig. 04/05 1:200



Fig. 04/06 1:200



Fig. 04/07 1:200



Concepto pers. 1:700



4^e rang – 4^e prix

Projet n° 09 DEUX GARDENIAS

Architecte **COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES**

Adresse Wasserstrasse 42 – 2502 Bienne

Responsable(s) Comamala Diego
Ismail-Meyer Toufiq

Collaborateur-trice(s) Mota André
Thiele Cornelius
Juillerat Laure
Koulmey Thibault
Batista Melanie

Architecte paysagiste **METRON BERN AG**

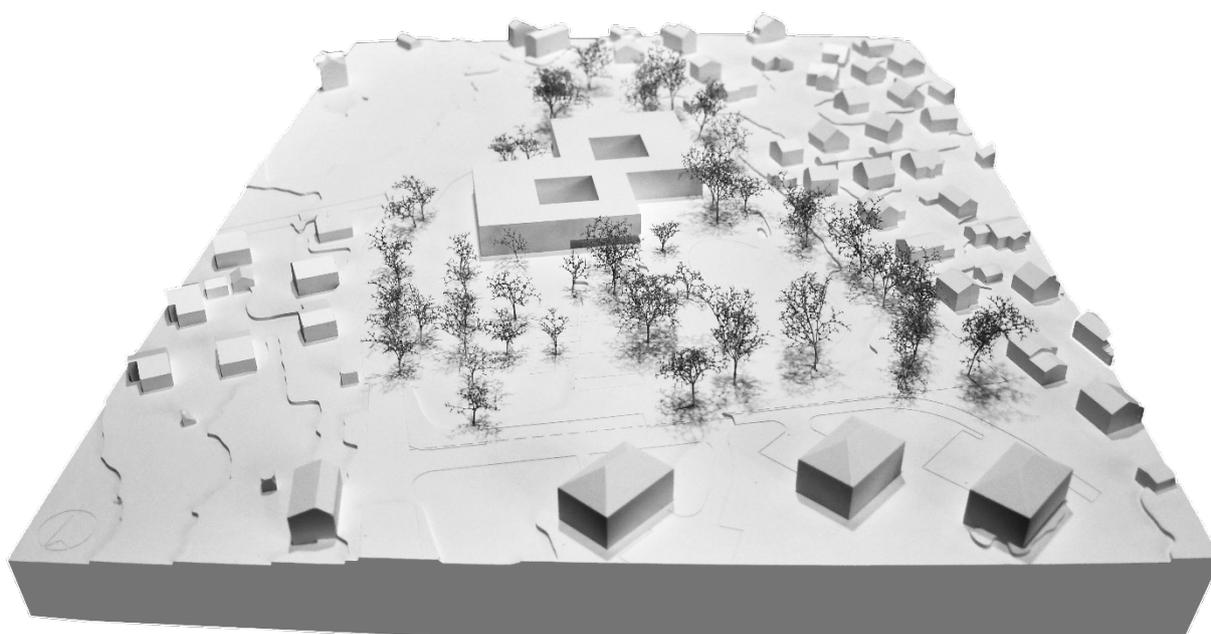
Adresse Neuengasse 43 – 3001 Berne

Responsable(s) Roulin Alexandre

Collaborateur-trice(s) Flück Bettina
Eiermann Tamara

Consultant **MUTTONI FERNANDEZ ING. CIVIL**

Responsable(s) Fernandez Miguel



La proposition d'implanter dans la partie nord du parc un corps de bâtiment unique composé de deux volumes identiques et assemblés par l'angle, relève d'un parti pris très clair, celui de scinder le parc en deux espaces extérieurs distincts : le bosquet d'entrée sur le site et le grand parc de déambulation.

Le projet paysager propose de créer des parcours adaptés à tous, sous forme de deux grandes boucles de promenade qui relient les deux espaces de parc et accueillent en leur cœur des équipements. Dans le grand anneau du parc, un bassin d'agrément prend place sur les sous-sols existants qui sont conservés. Dans le second anneau plus petit au nord, une grande surface de gazon fleuri offre un espace libre aux résidents. Même si ces propositions sont séduisantes, le jury regrette que le projet ne donne aucune indication qui renseigne sur la conservation de la végétation existante ou sur la topographie du lieu.

Si le maintien de la poche de verdure à l'entrée du site permet de minimiser l'impact visuel de la masse construite, le jury s'interroge cependant sur la proximité qu'entretient ce bâtiment de trois étages à côté des villas situées à l'est du parc. Sur ce côté du site, le bâtiment perd sa justesse de rapport d'échelle en imposant une façade saillante qui ne parvient pas à convaincre. Cependant sur d'autres plans, cette implantation radicale parvient à définir avec justesse l'exploitation de zones extérieures variées, sous la forme de franges programmatiques en marge du bâtiment, qui marquent de manière claire tout aussi bien les zones d'entrées, les espaces de terrasses que ceux dédiés au parking.

A l'intérieur du bâtiment, l'étalement de la proposition génère des perceptions visuelles et spatiales de grand intérêt. Les deux patios de taille généreuses percent le volume et offrent à tous les étages une qualité spatiale évidente : la nature entre dans le bâtiment, les percées visuelles au travers des patios se prolongent gracieusement vers le parc, la déambulation est aisée, la frontière entre nature et construit s'estompe.

Le plan du rez-de-chaussée, bien qu'étendu et traité sans artifice de double hauteur, se retrouve baigné de lumière, tous les programmes bénéficiant du lien direct avec l'extérieur, soit au travers des patios, soit directement avec le parc. Sur le plan de l'organisation spatiale, le projet articule de manière cohérente les différentes parties du programme. Les éléments publics, hall d'accueil, foyer de jour, salle d'animation sont disposés au rez-de-chaussée. Ils profitent de ce fait d'un positionnement de plain-pied en lien direct avec le parc offrant ainsi aux résidents une perception constante avec l'environnement végétal qui les entoure. Une fois passé l'entrée marquée par une zone couverte, les principaux programmes d'accueil, de réception et de restauration s'articulent autour des patios dans une déambulation fluide en forme de huit. La générosité et l'amplitude des circulations de cet étage procurent un ressenti de respiration et de grande qualité spatiale.

Cependant, la fluidité de déambulation implique de traverser une suite d'espaces en enfilade, mode de faire que le jury, plus précisément les exploitants, questionnent. La réalité du bien-vivre au quotidien dans des espaces aussi généreux et aussi peu cloisonnés soulève la question de la notion d'intimité des espaces : si le cloisonnement est jugé nécessaire, le parti pris de promouvoir une déambulation libre de toute barrière physique (portes, parois vitrées, etc.) se voit dès lors et malheureusement ébranlé.

La mutualisation du meuble de réception et de celle du bar est appréciée par les utilisateurs. La zone CAT ainsi que les cabinets médicaux relèvent plus d'un organigramme que d'une disposition spatiale et fonctionnelle sensible. La déconnexion entre cuisine et restaurant est à déplorer ainsi que la buanderie située au sous-sol qui est rédhitoire.

Le plan se déploie de manière similaire aux 1^{er} et 2^{ème} étage autour des patios. Le programme des unités implique cependant une plus grande densité du plan qui pousse l'auteur à organiser les programmes contre et autour des patios par un jeu de strates : les espaces semi-ouverts de salons et salle à manger d'étages, en lien visuel direct avec le patio végétalisé, des blocs hermétiques d'espaces servants, enfin les couloirs desservants les chambres. Cette organisation spatiale pose plusieurs questions en termes d'exploitation : à nouveau comment gérer l'intimité entre les différents espaces de convivialité projetés en enfilade et comment accéder à ces espaces sans qu'ils souffrent et deviennent à eux seuls des espaces de circulations ?

Le jury apprécie la disposition et le fonctionnement général des unités. Les longs couloirs qui distribuent le plan des étages se retrouvent régulièrement en lien avec les vides des patios, offrant ainsi des percées visuelles de qualité qui minimisent le caractère rectiligne et la longueur effective des couloirs orthogonaux.

La simplicité et la clarté du plan se traduisent également dans la matérialité du projet. Du point de vue des façades, la proposition reflète l'image d'un bâtiment de trois étages à fort caractère institutionnel. Le langage utilisé est simple, répétitif, parfois au point de sembler indifférent au contexte dans lequel le bâtiment s'inscrit. Le choix constructif est celui d'une construction en béton recyclé de type classique et les façades semblent refléter l'image d'une trame régulière constituée d'éléments de béton préfabriqués. Sur le plan énergétique, le projet présente une enveloppe efficace et un bon potentiel d'apport en lumière naturelle pour autant que la part vitrée soit augmentée. Le principe constructif proposé et le volume d'excavation important sont autant de facteurs qui péjorent fortement le bilan énergétique du projet et qui le positionne comme un des projets les moins bien notés sur le critère de l'exploitation des ressources naturelles.

Du point de vue de l'implantation, le jury regrette de constater que ce parti impose des rapports d'échelle difficile au contexte bâti. Si l'implantation du bâtiment dans la partie médiane du site séduit pour ce qu'elle induit en termes de mise en valeur des espaces de parc, elle implique paradoxalement, de par son étalement et son gabarit, l'abattage d'un patrimoine végétal important dont plusieurs sujets remarquables.

Trop centré sur lui-même, le projet en oublie les relations au grand paysage ainsi que les coutures à son contexte. La proposition d'espaces de terrasses construites ponctuées de plantations basses ainsi que la création d'un double alignement d'arbres le long de la route de l'Infirmier relèvent d'un vocabulaire très urbain, finalement peu sensible au contexte existant.

SITUATION

L'implantation au centre de la parcelle assure la continuité avec le grand parc. Le front bâti découpe le long de la route permet une intégration à l'échelle du quartier. La position excentrée du nouveau volume libère une surface au sud, propice au maintien du bâtiment existant durant la construction.

Le bâtiment est composé de deux volumes emboîtés sur l'angle. La compacité du nouveau volume assure une bonne intégration dans l'échelle villageoise et respecte les gabarits modestes (fig. n° 2).

Où que à deux patios latéralement placés, le bâtiment prend la forme d'un « hall ». Le glissement de ses ouvertures, disposées en diagonale angle sur angle, organise le plan de manière simple et rationnelle tout en garantissant un apport de lumière naturelle conséquent au cœur de l'EMS.

Les éléments publics du programme – hall d'accueil, cantina, foyer de jour, salle d'animation – sont déposés au 1^{er} de charnière. Ils profitent d'un positionnement de plan-jour et bénéficient d'une continuité avec les espaces extérieurs nécessaires à la qualité de vie des résidents. Deux étages des chambres assurent un fonctionnement optimal de l'EMS, en respectant la répartition du programme des locaux. L'implantation des places de parking le long de la route de l'arrière permet un accès facile aux voitures sans perturber la vie du parc.

PAYSAGE

Le concept paysager propose de créer un bois avec des colonnes à thème. On y trouve un jardin des plantes, un parc paysager et un bosquet pour les activités physiques. Tous les espaces sont reliés entre eux par des chemements adaptés aux personnes à mobilité réduite et ponctués de bancs. La création du bois s'appuie sur les plantations existantes qui seront complétées par des espèces végétales tel que hêtre, châtaignier et chêne rouvre. Néanmoins, les bordures de parcs et les grands arbres seront accompagnés d'une haie sauvage. Outre ses valeurs écologiques, la haie permet de séparer visuellement le parc de l'EMS des quartiers avoisinants et contribue au caractère même du parc. En revanche, les arbres à l'intérieur du parc seront complétés uniquement d'un type de vivace tel que gaillet-odorant, bêche des bois, ail d'eau, anémone sylvestre, barbe de bouc... ce qui permettra des relations visuelles entre les colonnes.

Le jardin des plantes est un jardin de plantes-banques de vivaces et de rochers disposées en quinconce qui invite à la découverte durant toute l'année. Un bassin d'eau avec renforcements marque la transition entre le terrain et l'entrée du jardin. Des colonnes sont disponibles pour se reposer là où on le souhaite, à l'ombre ou au soleil.

Le parc paysager est une grande surface de gazon facile avec pavillon et bassin d'eau en dessous des colonnes existantes qui seront conservés. La promenade circulaire autour du parc est ponctuée de bancs qui invitent à la contemplation.

Le bosquet au nord du parc présente une surface verte engazonnée et aménagée d'équipements encourageant la mobilité et adaptés aux clients de l'établissement.

CONCEPT STATIQUE

Le concept structurel est basé sur le concept de dalle plate en béton armé, utilisant une méthode constructive rationnelle et économique avec un comportement efficace et robuste. Le plancher-dalle est en règle générale appuyé sur des murs rigides et ponctuellement sur des colonnes. À ce sujet, les données des charges sont alignées aux étages mais présentent des déviations au 1^{er} de charnière. Pour les situations des charges, les murs porteurs sont appuyés sur des colonnes (salle à manger, cantina...). En outre, le porte-à-faux de l'entrée est résolu par la disposition des vides depuis l'arrière-plan à la façade opposée sur des colonnes intégrées en façade et encastrées dans le mur du couloir.

Un soin particulier est prêté à l'aspect de développement durable. Le volume du terrassement est minimisé et la construction en béton est effectuée en béton recyclé (sauf pour les colonnes et autres éléments à performance accrue). Ces choix permettent l'emploi responsable des ressources et minimiser les répercussions associées à ce bâtiment.

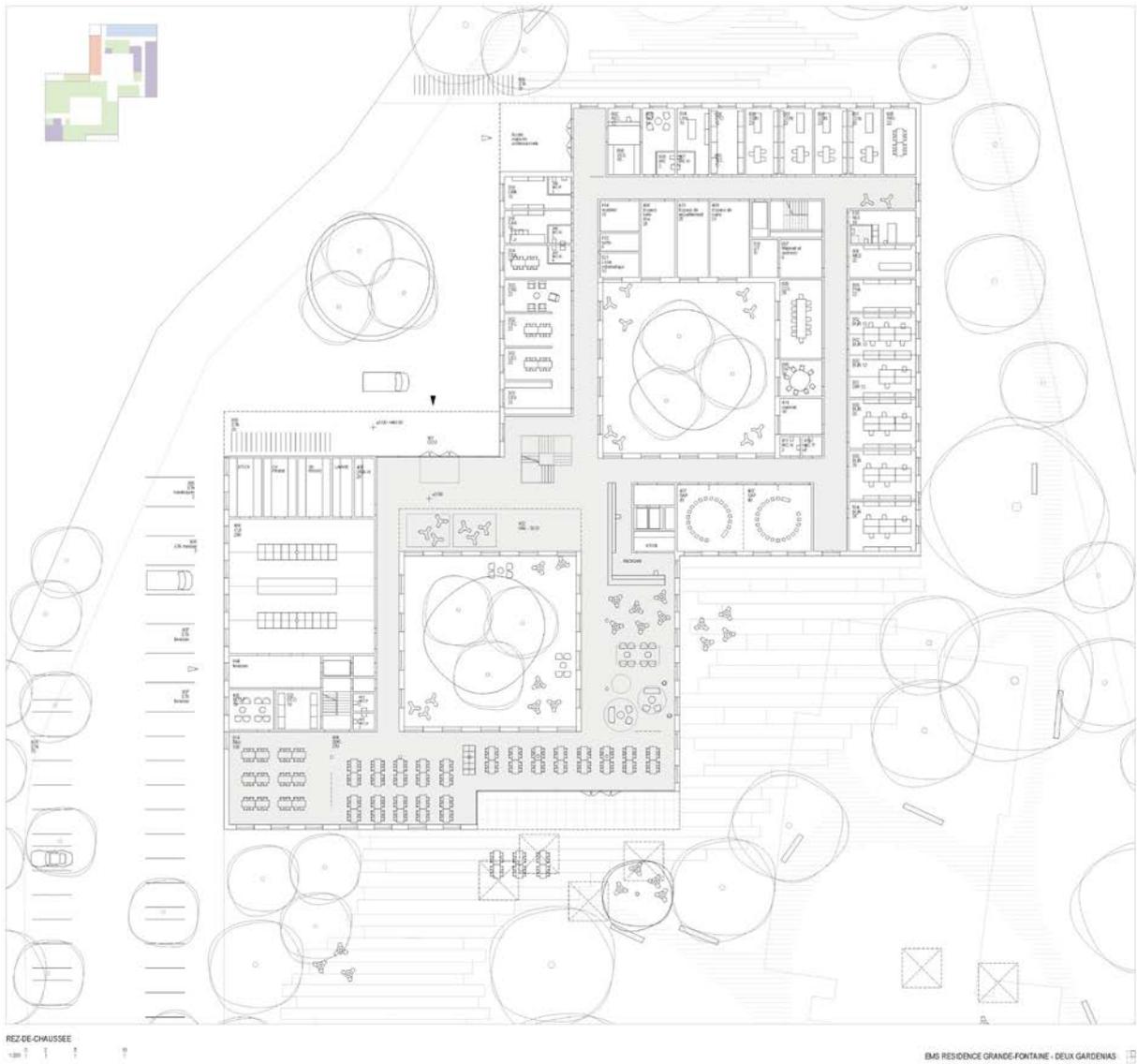
Au sujet du contreventement, le plancher-dalle agit en tant que diaphragme stabilisé par les noyaux en béton armé des cages d'ascenseur et des escaliers. En outre, les murs continus jusqu'à fondation peuvent être utilisés pour la stabilisation horizontale de l'ensemble. Au vu des dalles hautes traversées par la structure, une fondation superficielle est en principe envisageable. Selon les conditions géotechniques locales, cela pourra nécessiter le brassage ponctuel des éléments de fondation ou un remplissage local de terrain sous les éléments porteurs principaux.

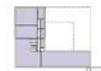
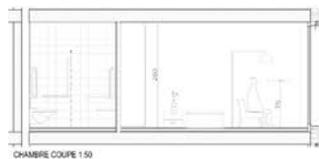
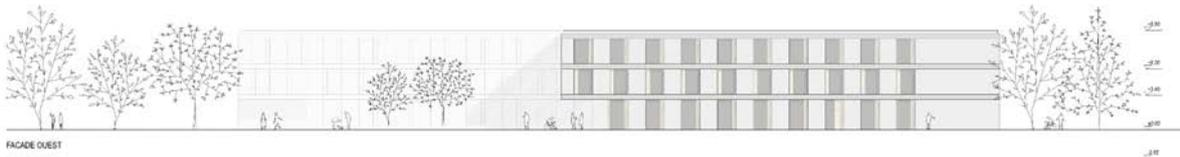
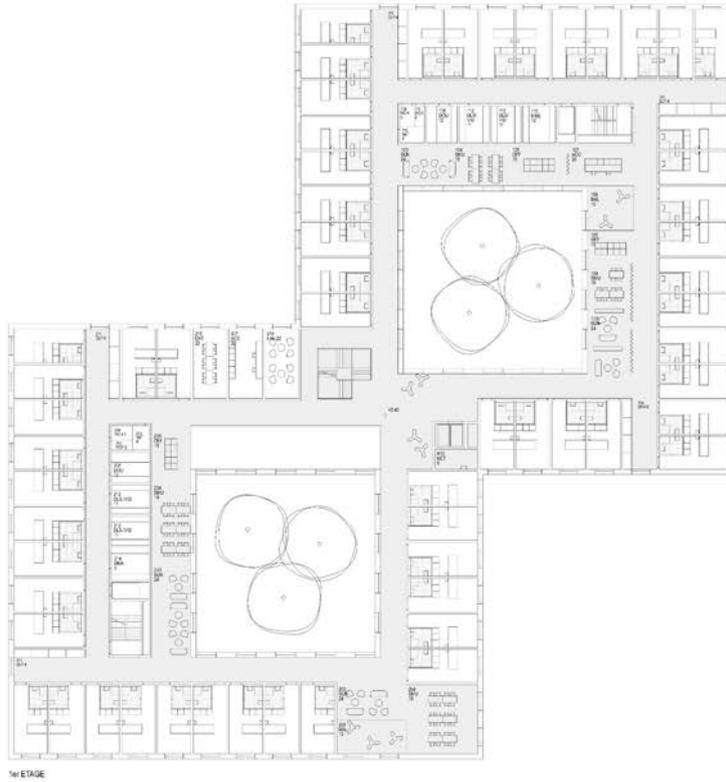


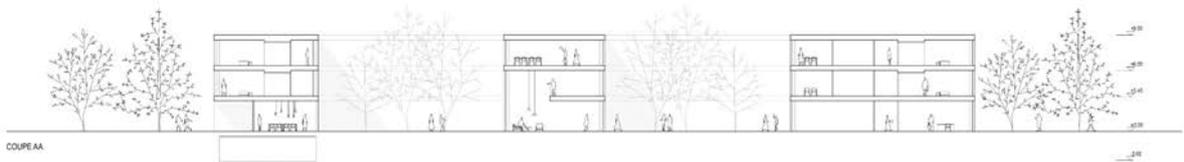
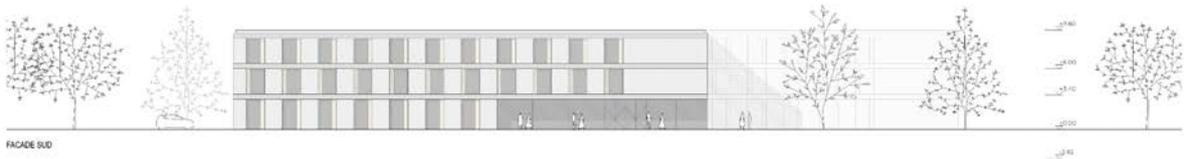
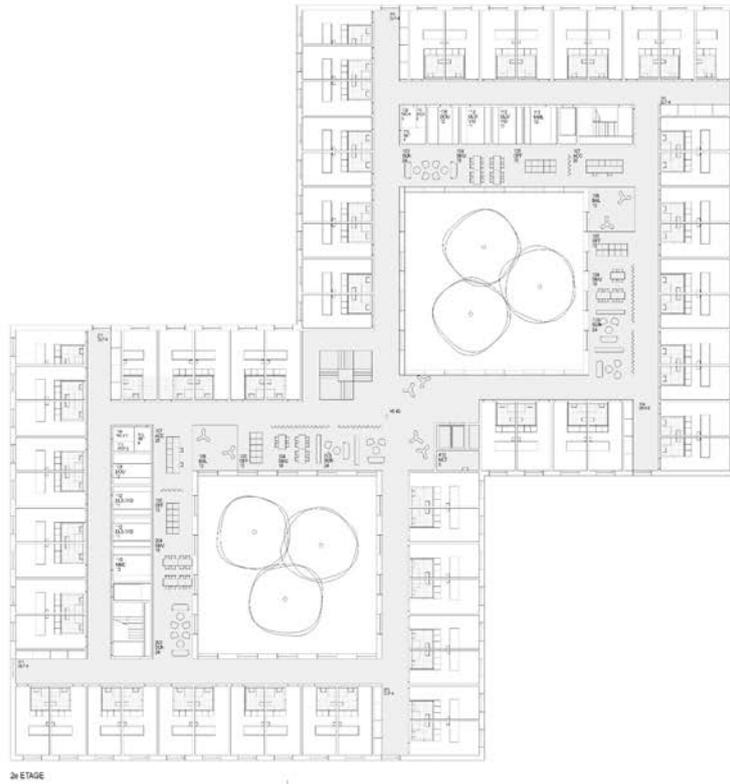
SITUATION

1:1000 0 10 20 30 40 m
 +1-0.00 = 442 m a.s.l.

EMS RESIDENCE GRANDE-FONTAINE - DEUX GARDENAS







1000 1 1 1

EMS RESIDENCE GRANDE-FONTAINE - DEUX GARDENAS

5^e rang – 5^e prix

Projet n° 07 Marguerite

Architecte **G8A Architecture & Urban Planning sarl**

Adresse Rue des Battoires 7, c/o PKF Fiduciaire SA – 1205 Genève

Responsable(s) Der Hagopian Manuel

Du Pasquier Grégoire

Collaborateur-trice(s) Devillard Armand

Thoney Florence

Pham Khanh Duy

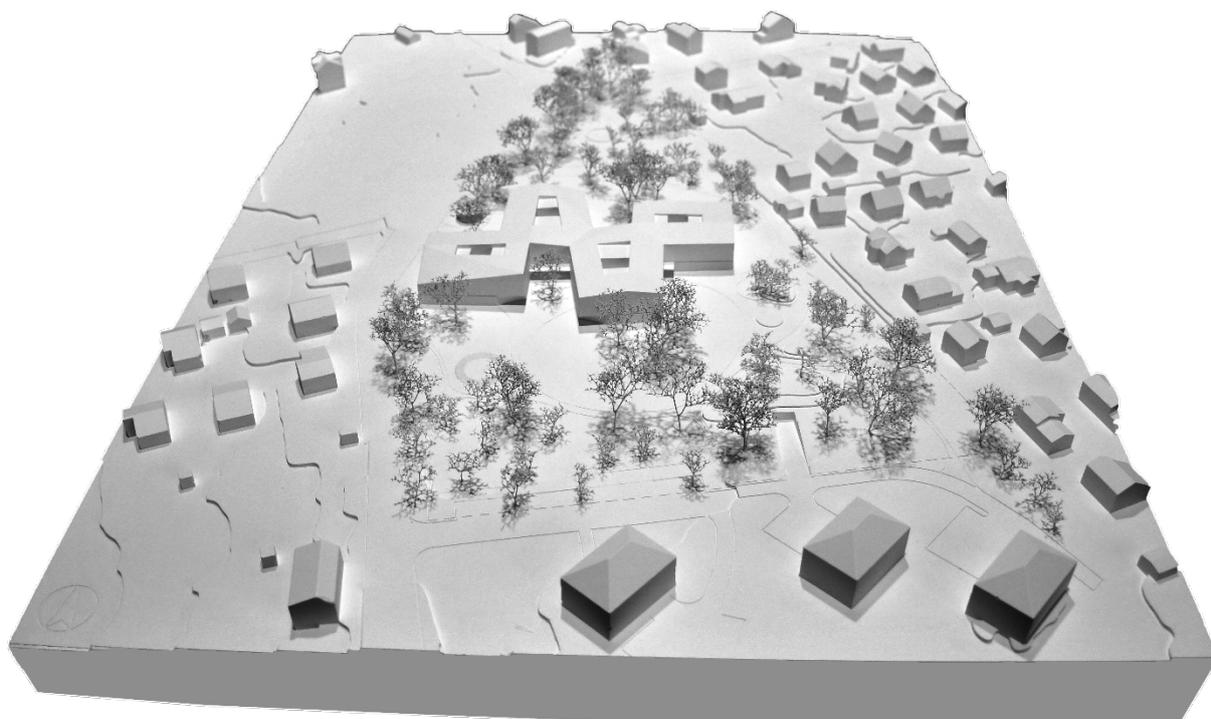
Hmidouchi Youssef

Architecte paysagiste **Interval Paysage Sàrl**

Adresse Avenue de la Gare 34 – 1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s) Caviale Agathe

Collaborateur-trice(s) Riethmann Judith



Le projet MARGUERITE, à l'image d'un hameau, forme un ensemble constitué de quatre unités construites qui prend place sur le site dans une position centrale. Sa forme crénelée, organique, mixant les volumes saillants et les espaces pénétrants offre un rapport harmonieux et complice avec le parc. L'entier du volume est organisé sur 3 niveaux, le ratio bâti-parc est équilibré. Cette implantation génère deux grandes entités paysagères reliées entre-elles par une promenade principale à l'est, et une secondaire à l'ouest. L'assemblage du construit identifie quatre cours ouvertes sur le parc. A l'exception du groupe d'arbres au centre de la parcelle, le patrimoine arboré est conservé dans son ensemble et mis en valeur.

Le dessin du parc est sensible et offre une série de promenades en boucle. Des événements et des jardins thématiques contribuent à la qualité des espaces extérieurs. Verger, prairie, parvis, collines arborées, place de jeux, fontaine, potagers, contribuent à l'animation et à la diversité du parc dans une vision multigénérationnelle. Le poulailler et la présence d'animaux domestiques participent à l'attractivité des espaces.

L'organisation du parc et sa relation à la zone villas sont appréciées et relevées par le jury. Par contre, l'étroitesse et l'échelle des cours accueillant les terrasses de la cafétéria et du restaurant ne convainquent pas.

Le sous-sol de l'actuel EMS est conservé et accueille le parking du personnel et divers locaux techniques. Une liaison verticale est assurée à l'est du nouveau bâti. La trémie d'accès au parking souterrain est jugée comme brutale et ne participe pas à la bonne relation avec les villas au sud.

Le bâtiment accroché subtilement en bordure de route propose, en son angle ouvert au nord-ouest, un parvis d'entrée clair et visible. La géométrie du bâtiment permet une hiérarchisation intéressante tant pour les entrées soit principales, du personnel ou des livraisons, que par l'intégration soit de la terrasse du restaurant ou de la cafétéria.

Du parvis, un généreux espace d'accueil oriente vers l'entrée principale de l'EMS et aux cabinets médicaux, ainsi qu'à l'entrée séparée des court-séjour. Au rez-de-chaussée, les volumes saillants sont rattachés à un grand espace longitudinal faisant office de colonne vertébrale du projet. Y sont logées la réception, une place du village et la cafétéria. La place du marché est certes un bel espace, mais peut-être trop grand et impersonnel pour les résidents. La cuisine occupe l'une des ailes du bâtiment, dans le prolongement du restaurant qui serpente le long de plusieurs espaces. Les 3 sous-espaces ainsi créés n'ont pas des qualités équivalentes, sont trop étroits au centre et posent problème à l'exploitation. Mais aussi, le flux extérieur des déchets est trop proche de l'entrée. Les vestiaires adossés à l'est occupent un espace précieux qui pourrait plutôt servir à la salle à manger. Les bureaux sont déployés dans l'aile nord-est, les cabinets médicaux dans l'aile nord-ouest. Le centre d'accueil temporaire est placé dans l'aile sud-est, sans entrée affectée. La déambulation au travers des divers espaces et fonctions est variée, mais claire.

Les circulations verticales, logées aux deux extrémités de l'espace central d'accueil, sont logiquement situées. Celle à l'est relie le sous-sol, respectivement le parking du personnel.

Le plan des étages, qui accueille les chambres, s'organise en 2 hameaux, chacun accueillant deux ailes du projet respectivement forme les unités de soins de 16 lits, pourvus d'un petit patio contemplatif sur les 2 niveaux supérieurs, sur lesquels donnent les séjours d'étages qui se trouvent privés de vue directe sur l'extérieur, ce qui est regretté par le jury. Les 2 hameaux se rejoignent par une articulation où sont aménagés des locaux pour les équipes de soins et du stockage de matériel : cette jonction est donc imperméable et scinde ainsi les étages, ce qui est dommageable pour l'exploitation car une communication horizontale entre les hameaux est nécessaire. Mais aussi, le projet place les unités de court-séjour au 2e étage ; or le programme demandait notamment, pour des raisons organisationnelles, que ces unités soient situées au rez-de-chaussée.

Les espaces pénétrants sont pourvus de terrasses, ce qui offre des liens qualitatifs et appréciés avec l'extérieur. Les salles à manger y sont directement liées.

Les chambres sont aménagées en couronnes dans chacune des ailes, de manière logique. Les petits patios amènent une lumière naturelle bienvenue au cœur des espaces de circulation et de distribution. L'espace privatif du résident est rationnel. Les ouvertures en façades sont traduites par des portes fenêtres, avec garde-corps pour la partie ouvrante. De grandes baies vitrées en façades n'est pas judicieux, l'intimité du résident n'étant pas optimale. Mais aussi, et ceci est toute l'ambiguïté du projet, un grand nombre de chambres ont des vis-à-vis, ce qui en termes de privacité représente une faiblesse.

La toiture, à pans, est une réponse audacieuse de liaison du projet dans son ensemble. La volumétrie globale est propre, élégante et harmonieuse.

Le projet MARGUERITE propose un système constructif mixte fait de dalles en béton armé et de façades en bois, offrant une bonne flexibilité d'aménagement. L'enveloppe souffre d'un important développé de façades et d'importantes ombres portées sur elle-même ce qui a pour désavantage une sous-exploitation des gains solaires. Le jury relève que la part de vitrage offre un bon compromis entre lumière naturelle et gestion de la surchauffe, le rapport à l'extérieur est au final bon. Par contre, le projet dans son ensemble présente une efficacité d'enveloppe trop faible.

Le projet MARGUERITE est un projet intéressant, bien implanté, avec des circulations intérieures variées mais claires. L'espace restaurant est à reconsidérer, la position des court-séjour n'est pas adéquate et l'articulation entre les 2 entités volumétriques aux étages est dommageable pour l'exploitation.

EMS Résidence Grande-Fontaine
 MARGUERITE

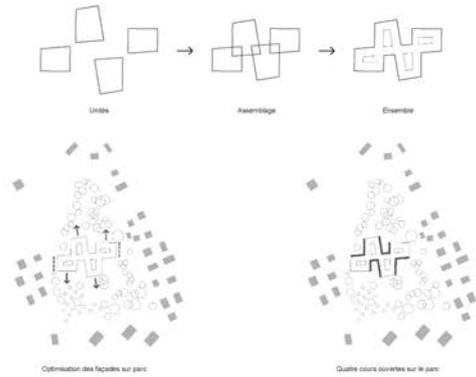


- Legende
1. Parcels d'entrée
 2. Entrée principale
 3. Entrée secondaire
 4. Entrée principale et secondaire
 5. Parking principal
 6. Parking principal
 7. Parking principal
 8. Parking principal
 9. Parking principal
 10. Parking principal
 11. Parking principal
 12. Parking principal
 13. Parking principal
 14. Parking principal
 15. Parking principal
 16. Parking principal
 17. Parking principal
 18. Parking principal
 19. Parking principal
 20. Parking principal

Plan de situation
 1:500



**EMS Résidence Grande-Fontaine
 MARGUERITE**



Le projet tire parti d'un site magistral à l'est du village de Bex, dialoguant avec le paysage environnant des montagnes, le grand Moirvan comme repère territorial. La résidence et son parc sont pensés comme des pièces se complétant, comme l'interpénétration du monde extérieur et du monde intérieur.

Le nouveau volume résultant fait directement référence, dans sa position et volumétrie, aux maisons paysannes de la région. Cette interpénétration du bâti et du parc permet de fragmenter le volume visuellement et de l'intégrer pleinement dans son contexte.

Les cours ouverts, de part et d'autre de la résidence, espaces extérieurs contrôlés et protégés, sont des pièces essentielles du projet, tout aussi importantes que la résidence, son alter ego. Enclavées au nord et au sud, ces cours se laissent comme la continuité du parc. Habitées par un mobilier reliant la narrative du parc, elles créent un rapport spécifique et privilégié avec la nature environnante, des pièces à ciel ouvert. Les quatre « maisons »

composant la résidence, en forme de dents évasées, soulignent l'articulation avec cet espace extérieur.

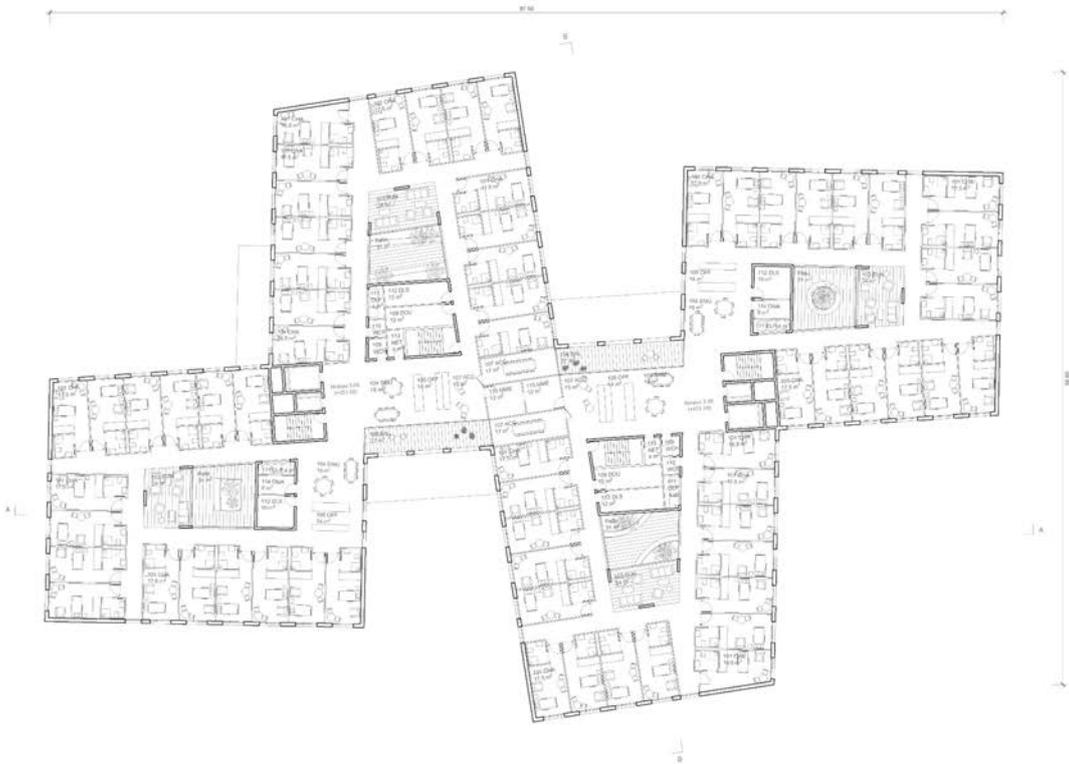
Urbanisme

La parcelle du site se trouve à l'est du village de Bex, dans une zone résidentielle. Le projet propose une attache à la rue de l'Indemnie par un parvis décentré qui dessine les entrées principales vitrées (EMS, cabinets professionnels) et contourne d'une part, et livrains (cuisine d'été) d'autre part. Une entrée secondaire pour les employés et les lieux de rangement se situe au sous-sol existant, accessible depuis une rampe située au sud de la parcelle.

Les quatre maisons enchevêtrées sont recouvertes de bois et évoquent à la fois l'univers du parc et les constructions locales. Les points de vues cherchent un dialogue avec les villas environnantes et donnent à la résidence l'échelle du hameau, comme une échelle intermédiaire entre les villas et le village.



EMS Résidence Grande-Fontaine
MARGUERITE



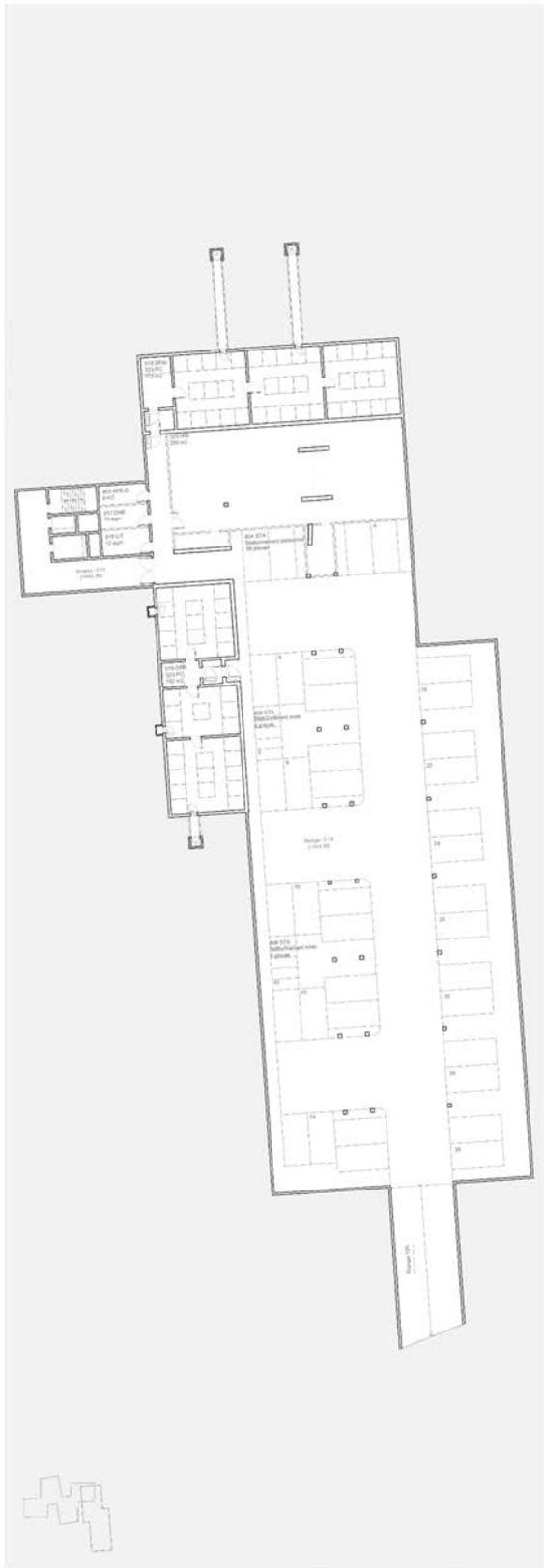
Plan du 1er étage
1:200



Plan du 2ème étage
1:200



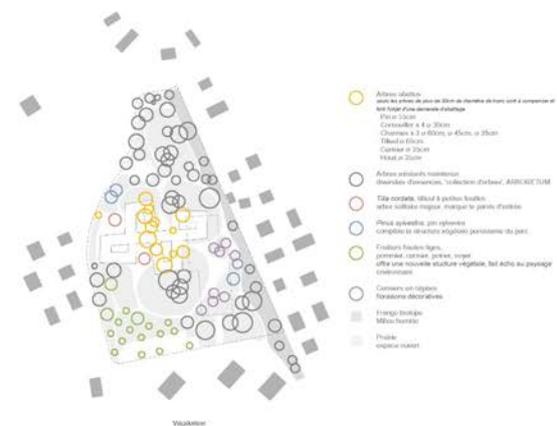
EMS Résidence Grande-Fontaine
 MARGUERITE



Plan du sous-sol
 1:200

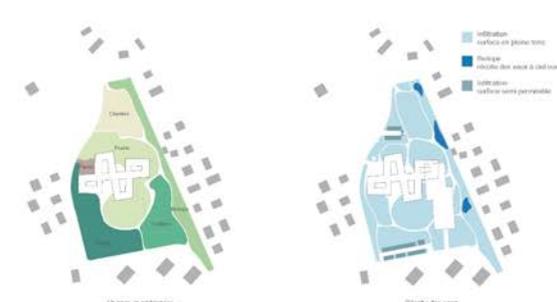


Le bassin et les corridors Le potager dans le verger La prairie et les entrées domestiques



Injection paysagère
 Le projet de parc de l'EMS de la Grande Fontaine bénéficie des qualités du territoire environnant à la fois proche et lointain identifié par le grand Mureaux, les vergers et les vignes installés dans le parc.

Le parc de la Grande Fontaine profite d'un patrimoine arboré exceptionnel qu'il s'agit de préserver, valoriser et de lui garantir un renouvellement grâce à de nouvelles plantations. L'implantation du bâtiment s'inscrit à cœur de ce parc, autour d'un réseau de ceintures qui accueillent différents usages et ambiances végétales : la prairie, le jardin potager, le verger, le bassin, le parvis.



Les structures végétales et espaces
 L'implantation du nouveau bâtiment veille à préserver au maximum le patrimoine arboré existant. Les arbres abattus sont compensés par de nouvelles structures végétales.

Le verger et le jardin potager
 Un pré-verger haute tige prend place au sud du parc. C'est un lieu de rencontre entre les habitants et les résidents tout en offrant un lieu de biodiversité. Il peut être occupé par des usagers attirant la curiosité des usagers. Un jardin potager surélevé permet aux résidents de jardiner confortablement. Le poulailler reprend place dans cette cellule.

Le bassin et les corridors
 Des corridors en cépages encadrent le bassin. Leurs fil minces préexistants offrent un événement pour le lieu. Un modèle en bûches assure un bon développement car ils sont placés sur la dalle de parking existant maintenue. Il offre un espace de fraîcheur et de méditation.

Le parvis et le solitaire
 Un arbre solitaire domine le parvis et offre un point de repère et de rencontre pour l'entrée de l'EMS. Une surface perméable glorieuse est bânée à son pied pour récolter les eaux de pluie. Un grand banc, circulaire offre une assise et protège l'arbre. Son espace est laissé libre afin d'assurer une bonne fonctionnalité pour les différents déplacements. Un accès direct entre le parvis et l'espace de livraison est aménagé.

ou encore faire de jeux. Les différents programmes du parc s'inscrivent avec ceux installés en rai-de-chaussée. Une frange plantée génère une assise limite et avec le zone de villas tout en veillant à ne pas entraver les vues sur le grand paysage.

Un réseau de parcours traverse les différentes ambiances et lieux de vie. Leurs tracés offrent différentes possibilités de boucles le long desquelles sont placés des arbres permettant des arrêts réguliers et à mi-journée de la collection d'arbres existants. À la croisée des chemins on retrouve le jardin potager, un biotope ou encore un bassin qui deviennent des lieux de rencontre de partage et d'échange. Leurs matérialités et aménagements assurent une distribution sécurisée pour les résidents et les habitants.

La prairie et le bosquet
 Une grande prairie au centre du parc est laissée libre permettant d'accueillir les différentes manifestations ou activités en lien avec l'établissement. En son cœur le bosquet d'arbres majores domine.

La frange biotope
 Une frange plantée assure une limite avec la zone de villas à l'est. Elle est ponctuée de légères dépressions qui favorisent l'installation de biotopes et offre un paysage de milieu humide.

Le parc arboretum
 Des arbres majores sont placés ponctuellement dans le parc permettant de compléter la collection existante et d'assurer un relais pour les générations futures.

Une récolte des eaux raisonnée
 La récolte des eaux à ciel ouvert participe à la qualité de l'aménagement du parc. Des dépressions ponctuelles sont aménagées dans la frange biotope accueillant les eaux du bâtiment et de la dalle du sous-sol existant.

Les eaux du parvis sont emmagasinées au pied de l'arbre solitaire. La matérialité des surfaces de stationnements sont aménagées en revêtements perméables favorisant l'infiltration des eaux. La géométrie des parkings capte sur les surfaces existantes limitant l'impact sur les sols. Elle est adaptée afin d'être plus d'espace perméable aux arbres existants situés à proximité afin de leur assurer un bon développement.

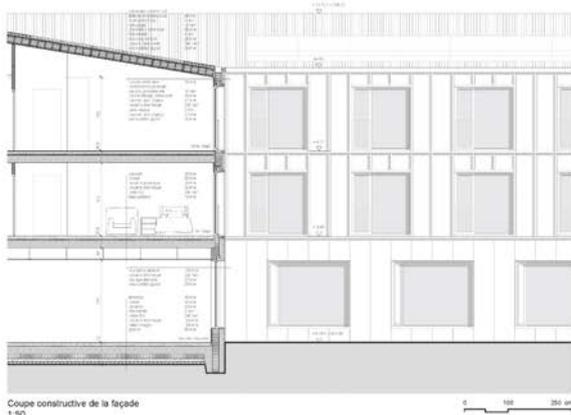
EMS Résidence Grande-Fontaine
 MARGUERITE



Programme des locaux
 1:1000



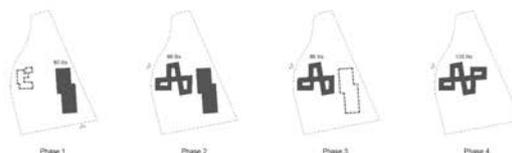
Plan des chambres d'hébergement
 1:50



Coupe constructive de la façade
 1:50



Séjour d'unité de vie ouvert sur un patio



Paysage

Le projet a été pensé en vue de créer le moins de désagrément aux résidents qui vont séjourner sur place durant la construction de la nouvelle résidence. La première phase consiste à démolir l'hôpital existant et à créer un accès indépendant au sud du bâtiment existant. La deuxième phase met en œuvre la construction de 80 nouveaux lits du côté ouest de l'îlot existant. La troisième phase comprend la destruction du bâtiment existant et la transformation du sous-sol actuel. Finalement la quatrième phase complète les 80 nouveaux lits par 80 lits côté est avec un accès direct au sud, tandis que la nouvelle résidence déjà en fonction est accessible depuis la route de l'îlot existant.

Architecture & organisation

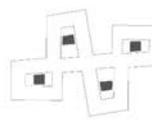
L'ensemble du projet est organisé autour de la « Place du Village » qui offre aux résidents la possibilité d'une vue d'ensemble sur la vie et les mouvements au sein de l'installation. Le rez-de-chaussée comprend les espaces communs en relation avec les quatre cours couvertes donnant accès au parc, et offrant des espaces extérieurs de qualité exposant sur les espaces boisés. Spécialement les cours sud et nord sont aménagées par des terrasses pour le restaurant et la cafétéria, promouvant une relation transverse nord-sud

du parc à travers la « Place du Village ». Les espaces communs majeurs se tournent vers le sud, leur conférant un ensoleillement de qualité et une vue sur les arbres fruitiers qui parsèment la partie sud du site et le bassin au sud-est, tandis que les locaux de services ou d'administrations sont situés au nord-est.

Le centre d'accueil temporaire est également situé au rez-de-chaussée et directement accessible depuis la « Place du Village », facilitant les visites journalières. Celui-ci profite d'un accès extérieur direct. Dans les étages, chaque unité de vie est organisée autour de deux « îlots » irréguliers de lumière naturelle par des patios intérieurs. Au premier et deuxième étages, les chambres sont orientées vers l'extérieur alors que le centre de chaque unité sont situés les locaux de l'équipe de soins et les espaces des unités, ainsi que les salons polyvalents qui profitent du calme des patios couverts sur le ciel. Les salles à manger et le lobby de chaque unité d'accompagnement sont situés au centre de la boucle de « vie » et orientés sur les cours couvertes sur le parc. Les espaces communs différenciés offrent donc aux résidents le choix entre un espace intérieur ou plus ouvert sur le parc. Le court séjour est situé au deuxième étage du volume de site, du côté de la Route de l'îlot existant. Son entrée est directement accessible depuis le parvis d'entrée et donne à ce programme une indépendance complète.



La « Place du Village » connecte aux cours



Un bâtiment à patios



Circulation en double boucle



Espace ouvert / fermé

Structure & matérialité

Rappelant la matérialité des bâtiments des environs, le projet propose une interprétation contemporaine de la combinaison entre des éléments minéraux associés à des éléments en bois. Les façades, au rez-de-chaussée et sur une partie du premier étage, sont constituées d'un mur auto-portant en béton finant avec des oculés. Aux niveaux supérieurs la façade est entièrement en bois. La trame des lattes de bois de la façade des étages est pensée de manière plus espacée sur le oculé en béton du rez-de-chaussée permettant ainsi une unité verticale de l'ensemble. La structure portante est complétée par un système de piliers en béton placés suivant la trame des chambres. Cette construction est stabilisée par les réseaux construits en béton armé. Les colonnes sont situées à l'intérieur des murs de séparation des chambres, permettant une grande flexibilité de la structure et libérant ainsi le rez-de-chaussée pour les grands locaux communs. De plus, le revêtement en bois de la façade permet d'atténuer les protections solaires telles que les stores en toile extérieures. Chaque chambre est dotée de fenêtres ouvrant à la française qui suppléent à l'absence de balcons.

Environnement

Le bâtiment devra répondre à des critères de haute performance énergétique, comme demandés par le label « M-énergie Eco+ », afin d'être conforme aux lois entrées en vigueur et à la volonté des organismes publics d'être un modèle dans le domaine de la construction de bâtiments durables. Une attention particulière sera portée sur le choix de la composition de l'enveloppe thermique et sur les installations techniques, qui se devront d'être très performantes pour garantir une réduction importante des besoins énergétiques. Le concept énergétique propose l'utilisation des ressources naturelles pour la production d'eau chaude sanitaire et électrique et un système de ventilation double-flux pour récupération de l'énergie de l'air vicié. Les locaux techniques principaux sont situés au sous-sol et la circulation horizontale des gaines techniques est assurée par un vaisseau technique situé sous la toiture qui permet une distribution à l'ensemble des locaux.

**EMS Résidence Grande-Fontaine
MARGUERITE**



EMS vue depuis le verger



Terrasse du restaurant

